



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

**Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Horticole au
Mali (PDCVH)**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
(PMPP) - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA
CHAÎNE DE VALEUR HORTICOLE AU MALI (PDCVH) -
P177024**

RAPPORT PROVISOIRE

Septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	4
I. Introduction/description du projet.....	6
1.1. Objectif du projet	7
1.2. Zones d'intervention du projet	7
1.3. Bénéficiaires.....	7
1.4. Composantes du Projet.....	8
II. Exigences Règlementaires.....	13
2.1. Exigences Règlementaires Nationales Applicables au PDCVH.....	13
2.2. Exigences de la NES 10	14
II. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.....	15
2.1. Résumé des activités déjà engagées	15
2.2. Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels	29
2.3. Consultation et participation des parties prenantes	33
III. Identification et analyse des parties prenantes	34
□ Les personnes impactées	35
□ Les bénéficiaires.....	35
3.5. Autres parties concernées.....	38
3.6. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	39
3.7. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.....	40
IV. Programme de mobilisation des parties prenantes	45
4.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes	45
□ Promouvoir la transparence du processus et son appropriation par toutes les parties prenantes.	48
4.3. Stratégie pour les consultations	51
4.4. Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	53
4.5. Calendriers.....	55
4.6. Examen des commentaires	56
4.7. Phases ultérieures du projet	57
V. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes	58
5.1. Ressources	58
5.2. Fonctions de gestion et responsabilités	59
VI. Mécanisme de gestion des plaintes.....	60
6.1. Objectifs et critères d'efficacité du MGP	60
6.1.1. Objectifs du MGP.....	60
6.1. Vue générale des plaintes et conflits à traiter.....	61
6.2. Procédure de traitement des plaintes (pour les plaintes non-liées à la VBG/EAS/HS).....	62
6.3. Les comités de gestion des plaintes et des doléances.....	65
→ Mise en place des comités de gestion des plaintes (CGP)	65
→ Composition des comités de gestion des plaintes	65
→ Missions des comités de gestion des plaintes et doléances	66
6.4. Manuel de gestion et traitement des plaintes liées aux Exploitations et Abus sexuels et Harcèlements sexuels	67

VII. Suivi et Établissement de rapports	69
7.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi	69
7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	69
CONCLUSION	70
ANNEXES	71
Annexe 01 : Formulaire de signalement des cas d'exploitation et abus sexuel et harcèlement Sexuel	71
Annexe 02 : PV et quelques images des consultations publiques.....	73

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES

%	Pourcentage
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANSSA	Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
APCAM	Assemblée Permanente des Chambre D'Agriculture du Mali
APEX-Mali	Mali Agence de la Promotion des Exportation
API	Agence pour la Promotion des Investissements au Mali
AVRDC	World Vegetable Center
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
COFO	Commission Foncière
COVID 19	Coronavirus disease 19
CPRP	Cadre de Politique de Réinstallation des Populations
CPS/SDR	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural
DGDP	Direction Générale de la Dette Publique
DGM	Direction Générale de la Météo
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DNCPC	Direction Nationale de la Culture et du Patrimoine Culturel
DNDR	Direction Nationale du Génie Rural
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DNGR	Direction nationale du génie rural
DRACPN	Division Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
EAS	Exploitation et abus sexuels
EIES	Étude d'impact Environnemental et Social
FCFA	Franc Communauté financière en Afrique
FENAJER	Fédération Nationale des Jeunes Ruraux du Mali
FENATRA	Fédération Nationale des transformateurs des Produits Agroalimentaires du Mali
FFS	Farmer Field School
FNFR	Fédération Nationale des Femmes Rurales
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des déprédateurs
ha	Hectare
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
HS	Harcèlement Sexuels
IER	Institut d'Economie Rurale
IF	Institutions Financières
IFM-MALI	Interprofession Filière Mangue du Mali
IPPP	Pratiques intégrées de production et de protection des végétaux
IPR	Institut Polytechnique Rural
I PROFAM	Interprofession de la Filière Anacarde du Mali
IPTM	Interprofession Pomme de Terre du Mali
IST/SIDA	Infections Sexuellement Transmissibles/ Syndrome d'immuno Déficience Acquis
LNS	Laboratoire National de la Santé
MA	Ministère de l'Agriculture

MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENEF	Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MICPI	Ministère de l'industrie et du Commerce et de la Promotion des Investissements
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
NES	Norme environnementale et sociale
NIES	Notice d'Impact environnemental et social
ODP	Objectif de Développement du Projet
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OMA	Observatoire du Marché Agricole
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OP	Organisations de Producteurs
OPV	OPV Office de Protection des Végétaux
OSC	Organisation de la Société Civile
PACAO	Programme d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest
PADEL-M	Projet d'Appui au Développement de l'Élevage au Mali ()
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PDA	Politique de Développement Agricole
PDAZAM	Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricole dans les Zones Arides et semi-arides du Mali
PDCVH-Mali	Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Horticole au Mali
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre
PGN	Plan de Gestion des Nuisibles
PGS	Plan de Gestion de la Sécurité
PIB	Produit Intérieur Brut
PLAZA	Périmètre logistique aménagé de la zone aéroportuaire
PM	Pour Mémoire
PMPP	PMPP Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PoLNSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRAPS- PADEL	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRSA-Mali	Projet de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest
REIES	Rapport d'Étude d'Impacts Environnemental et Social
SC	Spécialiste en Communication
SDS	Spécialiste en développement Social
SSE	Sauvegarde Environnementale
UGP	Unité de Gestion du Projet
UICGA /PACDA	Unité Intérimaire de Consolidation et de Gestion des Acquis du Programme de Compétitivité et de Diversification Agricole
UNCPM	Union Nationale des Coopératives de Planteurs et Maraîchers du Mali
URS-COOP-HP-OB	Union Régionale des Sociétés Coopératives des Horticulteurs et Pépiniéristes du District de Bamako
US \$	United State Dollar
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCE	Violence conte les enfants

I. Introduction/description du projet

L'agriculture joue un rôle prédominant dans l'économie du Mali : (i) le plus grand employeur - environ 65,8 % de la main-d'œuvre du pays directement employée dans le secteur ; (ii) une source de la plupart des besoins alimentaires du pays ; et (iii) un générateur de devises - près de 30 % des recettes d'exportation du pays.

L'agriculture est également la principale source de liens économiques tant dans les zones urbaines que rurales et joue donc un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté. Entre 2014 et 2019, le secteur a enregistré une croissance moyenne de 6,6 % par an, contribuant entre 37,3 et 37,7 % par an au PIB national sur cette période. La contribution de l'agriculture à l'économie devrait continuer d'augmenter à moyen et à long terme si le pays devait atteindre une croissance plus forte et soutenue, et le secteur continuerait d'être le principal contributeur aux revenus et à l'emploi de la population rurale dans un avenir prévisible.

Le potentiel du secteur est énorme, mais reste largement inexploité. Les conditions favorables du sol, de l'eau et du climat rendent un total de 43,7 millions d'hectares (ha) propices à la production agricole, mais seulement 7 pour cent de cette superficie est actuellement cultivée. Plus de 2,2 millions d'hectares de terres (dont plus de 1,8 million d'hectares dans le bassin du fleuve Niger) sont potentiellement irrigables par les eaux de surface, mais moins de 300 000 ha sont actuellement irrigués, et la plupart de manière inefficace. Le pays est également doté d'importantes quantités d'eaux souterraines exploitables.

Le secteur se caractérise par une agriculture traditionnelle de subsistance basée essentiellement sur l'agriculture des terres arides et englobe les cultures céréalières pluviales, le manioc et le coton, avec des résultats peu fiables et variables, exacerbés par le changement climatique. Les cultures horticoles ont contribué à diversifier les sources de revenus des agriculteurs et du pays.

Le Mali est l'un des plus grands producteurs de fruits et légumes d'Afrique de l'Ouest. En effet la production de fruits est passée de 351 008 tonnes en 1990 à de 2 350 297 tonnes en 2020, soit une augmentation de plus de 300 %. Une multitude de fruits est produite avec de bons débouchés vers les exportations.

Le Mali dispose d'importantes unités agro-industrielles ainsi que d'infrastructures routières relativement bonnes, y compris vers les frontières de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. Un périmètre logistique est aménagé dans une zone aéroportuaire (PLAZA) pour le conditionnement des fruits et légumes et plusieurs unités privées de conditionnement et de séchage des mangues. Pourtant, tous ces domaines nécessitent un soutien de projet de différentes sortes pour aller plus loin.

La production horticole, en particulier le maraîchage, est une activité rémunératrice exercée en grande partie par les femmes. Les femmes sont présentes à tous les maillons de la chaîne de valeur de l'horticulture, mais elles demeurent confrontées au manque d'accès sécurisé à la propriété et de contrôle de la terre, ainsi qu'un accès limité aux intrants de qualité, aux technologies, au financement et aux marchés, qui entravent leur capacité à lancer et à développer leur entreprise agricole. Les services de vulgarisation sont également largement orientés vers les hommes.

Le gouvernement a manifesté son intérêt pour les cultures horticoles et le secteur horticole peut améliorer la sécurité alimentaire de la population en raison de leur qualité nutritionnelle. Par

exemple, la consommation de fruits et légumes à Bamako est passée de 15 à 70 kg/habitant/an et de 20 à 97 kg/habitant/an, respectivement, entre 2000 et 2020.

Le projet proposé favorisera une « intégration efficace du genre » en mettant l'accent sur les investissements pour (i) améliorer l'entrepreneuriat féminin dans le développement et la gestion des entreprises horticoles ; (ii) promouvoir directement et indirectement la création d'emplois pour les travailleuses ; et (iii) veiller à ce que le renforcement des capacités fourni dans le cadre du projet soit dispensé de manière appropriée aux femmes engagées dans des activités horticoles.

Dans le cadre de la préparation de ce projet, il est envisagé, en conformité avec les réglementations environnementales du Mali et aussi avec le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale d'élaborer les instruments de sauvegarde environnementale et sociale dont le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) en plus du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Plan de Gestion des Nuisibles (PGN), des Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) et du Plan de Gestion de la Sécurité (PGS).

1.1.Objectif du projet

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) vise à « accroître la productivité et la valeur ajoutée des produits horticoles au Mali dans des zones ciblées. »

Les indicateurs de résultats au niveau de l'ODP seront les suivants :

- (i) Productivité accrue des produits ciblés par le projet ; cela serait mesuré sur la base des rendements accrus à la récolte (kg par ha) ;
- (ii) Ventes supplémentaires sur les marchés intérieurs et d'exportation des produits ciblés - (pourcentage) ;
- (iii) En outre, les deux indicateurs institutionnels de base suivants concernant les bénéficiaires directs seraient mesurés :
 - (a) Nombre de bénéficiaires du projet (producteurs horticoles) adoptant des technologies agricoles améliorées et désagrégé par sexe ;
 - (b) le taux de satisfaction des bénéficiaires quant à la qualité des services soutenus par le projet, en tant que mesure partielle de l'engagement des citoyens dans le projet.

1.2.Zones d'intervention du projet

La zone d'intervention du PDCVH se situe dans les régions de Ségou, Sikasso, Koulikoro, Kita et les zones périurbaines de Bamako.

1.3.Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet comprennent :

- les ménages pratiquant l'horticulture qui bénéficieront des interventions du projet dans les zones de production ciblées, en particulier aux segments vulnérables de ce groupe (femmes et jeunes âgés de 15 à 40 ans, les déplacés victimes des conflits sociaux) ;
- les opérateurs et entreprises privées de petite et moyenne taille du sous-secteur de l'horticulture ;
- les organisations de producteurs (OP) du sous-secteur de l'horticulture ainsi qu'à leurs institutions faîtières;

- le personnel des services d'appui au secteur de l'horticulture, notamment des services publics de recherche et de vulgarisation, des organisations non gouvernementales (ONG) et des prestataires de services privés, actifs dans les filières ciblées dans les zones d'intervention du projet.

1.4.Composantes du Projet

Le projet est structuré autour de quatre composantes interdépendantes qui permettent d'atteindre son objectif de développement. Une cinquième composante de réponse d'urgence et de contingence est ajoutée pour répondre immédiatement à des cas de crises naturelles ou d'origine humaine, de catastrophes, de chocs économiques graves ou d'autres crises et urgences au Mali.

→ Composante 1 : Amélioration de l'environnement favorable et de la qualité des services d'appui

L'objectif de cette composante est d'assurer un environnement favorable et la prestation de services de soutien qui peuvent favoriser un développement compétitif et durable du secteur horticole au Mali. Dans le cadre de ce volet, le projet financera un ensemble intégré d'activités à plusieurs niveaux de la chaîne de valeur, notamment :

- (i) Le renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture ciblant les entités et les structures impliquées dans la formulation et la mise en œuvre des politiques ; les systèmes d'innovation et de vulgarisation ; la promotion des investissements dans le secteur horticole ; l'amélioration de la gouvernance et des partenariats tout au long de la chaîne de valeur, et la gestion des programmes de développement de l'agro-industrie. Un accent particulier serait mis sur le renforcement de la capacité du MA à fournir des services adéquats de recherche adaptative et de conseil liés aux technologies et pratiques de production horticole modernes et respectueuses du climat (semences / matériel de plantation, agriculture protégée, irrigation goutte à goutte, gestion des cultures et des après récoltes, etc.). Ces services utiliseront les technologies numériques ; par exemple, l'utilisation d'applications pour téléphones intelligents pour couvrir les conseils aux cliniques végétales, les prévisions météorologiques pour une surveillance plus précise de la planification de l'irrigation ainsi que les mesures de lutte contre les ravageurs et les maladies ;
- (ii) La formulation d'un guide de politique nationale et d'options stratégiques connexes pour promouvoir le développement durable de la production horticole, en cohérence avec la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (POLNSAN).¹ Cela comprendrait l'identification et la cartographie des zones horticoles en fonction de leurs caractéristiques climatiques, de leurs ressources en terres et en eau et de leur adéquation à des produits horticoles spécifiques (légumes, pommes de terre, arbres fruitiers, multiplication de semences, pépinières de légumes et d'arbres fruitiers...);
- (iii) renforcer les systèmes nationaux existants de contrôle de la qualité et de normalisation conformément aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationalement reconnues; ; y compris l'équipement d'un laboratoire national de contrôle de la qualité des aliments sélectionné et la formation technique connexe de son personnel et la garantie

¹ POLNSAN : Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- que le laboratoire est accrédité par des organismes de certification internationaux reconnus;
- (iv) l'amélioration des systèmes d'information sur le marché;
 - (v) l'organisation et la promotion des liens entre les acteurs de la chaîne de valeur et les services financiers.

→ **Composante 2 : Appui à la modernisation des systèmes de production horticole à la ferme**

L'objectif de cette composante est d'améliorer la productivité des producteurs horticoles sur une base économiquement et écologiquement durable. Les résultats de cette composante se traduiraient par une augmentation du volume et de la qualité des produits horticoles commercialisables et devraient entraîner une augmentation des revenus et de l'emploi, ainsi qu'une réduction de la pauvreté. Les investissements au titre de cette composante se concentreront sur les cultures pour lesquelles il existe une demande effective et un avantage comparatif existant (par exemple, les mangues destinées à l'exportation et les oignons, pour remplacer les volumes élevés actuels d'importations) et s'étendront par la suite à des cultures telles que la papaye, l'avocat, l'ananas, la noix de cajou, les agrumes, les pommes de terre, les haricots français et le gombo pour lesquelles de nouveaux marchés pourraient émerger en fonction de la demande régionale et internationale.

Cette composante financera les activités interdépendantes suivantes: **Préproduction**: i) organiser les agriculteurs horticoles en organisations de producteurs (OP), renforcer leurs capacités en matière de gestion des entreprises et veiller à ce que les OP soient légalement enregistrées pour faciliter l'accès au financement et les liens avec les fournisseurs ou les commerçants. ; ii) soutenir l'élaboration d'un système national de semences potagères pour la sélection et la multiplication des cultivars locaux en collaboration avec les partenaires du secteur privé du secteur des semences. Cela comprendrait la création d'unités de production de plants de légumes sains et certifiés (utilisation de variétés et de porte-greffes adaptés, greffage, etc.).) pour certaines espèces végétales (tomate, poivron, haricots verts, gombo, etc.) sous des abris en filet à l'épreuve des insectes afin d'éviter l'infection et la transmission de maladies; iii) faciliter la mise en place d'un certain nombre de pépinières d'arbres fruitiers pour fournir aux producteurs des jeunes arbres fruitiers certifiés sains et fidèles au type de variétés adaptées greffés sur des porte-greffes adaptés sélectionnés. Cela comprendrait la réhabilitation/diversification des collections d'arbres fruitiers mères (parcs à bois) en tant que source de matériel de plantation certifié pour la multiplication²; et l'introduction/l'établissement de vergers intensifs et à haute densité avec un nombre accru d'arbres par hectare (p. ex., mangues naines et agrumes nains) et des cultivars homogènes de qualité avec une fructification précoce et un rendement accru par hectare, introduisant le concept de vergers à retour rapide; **Production**: (iv) formation des producteurs horticoles via l'approche Farmer Field School (FFS); démontrer, au niveau des agriculteurs sur le terrain, des technologies et des pratiques innovantes et prometteuses pour intensifier et diversifier durablement la base de production, tant pour les arbres potagers que pour

² Étant une plante vivace, le bon choix du meilleur cultivar et porte-greffe est de la plus haute importance, car il déterminera le rendement commercialisable pour de nombreuses années à venir. La bonne combinaison de porte-greffe et de cultivar améliorera considérablement les rendements et la qualité des produits tout en améliorant la résilience des cultures au changement climatique. La mangue étant le produit d'exportation numéro un du Mali est d'un intérêt majeur et peut être cultivée dans de nombreux endroits du pays. Cependant, sa qualité actuelle de fruit n'est pas homogène, ce qui affecte négativement l'acceptation du marché et la rentabilité. Koulikoro, Bamako, Sikasso, Ségou et Kayes sont des zones avec un bon potentiel de diversification pour d'autres espèces fruitières telles que les agrumes, l'avocat, la papaye, la banane, la noix de cajou, l'ananas et le fruit de la passion. Kidal dans le nord du pays est adapté pour le palmier dattier.

les arbres fruitiers; v) faciliter l'accès des agriculteurs à des ensembles de production améliorés (tels que des semences/plants et des outils mécanisés à petite échelle); l'accent serait mis sur la promotion de l'adoption de technologies et de pratiques intelligentes face au climat. Cela peut inclure des serres et des maisons en filet pour augmenter la résilience aux facteurs météorologiques, à savoir le vent, les températures élevées et les fortes pluies, tout en protégeant la culture contre les insectes nuisibles (y compris le criquet pèlerin et les vecteurs de maladies des plantes) ; irrigation goutte à goutte, pompage solaire, collecte de l'eau de pluie et stockage de l'eau). L'illustration également les pratiques intégrées de production et de protection des végétaux (IPPP), afin de réduire l'utilisation de pesticides tout en encourageant les options non chimiques, y compris les contrôles biologiques, mécaniques, physiques et génétiques; vi) réhabiliter (ou développer de nouvelles) infrastructures d'irrigation et renforcer la capacité des associations existantes d'utilisateurs de l'eau à gérer les systèmes d'irrigation; **Après récolte:** vii) financer des actifs communs pour les organisations de producteurs horticoles (agrégation) ; y compris le stockage (à froid), les stations d'emballage équipées d'équipements de tri et de classement et les services de transport frigorifique . Dans la mise en œuvre de ces activités, le projet ciblera au moins 30 % de la participation des femmes.

Un fonds de subventions de contrepartie sera mis en place pour répondre en partie aux contraintes financières des groupes cibles (pépinières, agriculteurs et organisations de producteurs) afin de faciliter leur accès aux intrants, aux équipements et aux infrastructures nécessaires à la modernisation de leurs systèmes de production horticole; (i) matériel de plantation (pommes de terre et oignons, tomates, et les graines hybrides de concombre, le porte-greffe clonal et les jeunes arbres certifiés à haute densité); ii) les installations d'entreposage à la ferme (c.-à-d. pour les oignons et les pommes de terre); ; iii) l'équipement de tri, de classement et d'emballage à la ferme; iv) les sources d'eau et les systèmes de distribution à la ferme (tels que les étangs de stockage, la récolte sous la pluie et l'irrigation goutte à goutte); et vi) les services de transport frigorifique.

Les activités de cette composante 2 seront mises en œuvre sous la supervision du MA et en collaboration avec les organismes concernés, ainsi qu'avec des consultants et des entrepreneurs privés. L'Institut international de recherche sur les cultures pour les tropiques semi-arides (ICRISAT) et le Centre mondial des légumes (AVRDC), tous deux basés à Bamako, seront engagés pour aider le MA à établir les pépinières, à faciliter le déploiement des FFS et à fournir l'assistance technique requise associée aux MG.

→ **Composante 3 : Amélioration de l'efficacité de la transformation et de la capacité de commercialisation des agro-entreprises horticoles**

L'objectif de cette composante est d'améliorer la rentabilité des agro-entreprises horticoles en améliorant leur accès aux marchés et leur capacité à ajouter de la valeur aux matières premières produites localement. Cet objectif sera atteint en allégeant les contraintes essentielles de l'infrastructure du marché à la transformation, au stockage, à la manutention et à la commercialisation des produits horticoles et de leurs produits transformés ; et en facilitant l'accès aux marchés d'exportation grâce à des systèmes spécifiques de conformité de la chaîne de valeur (assurance de la qualité et conformité aux normes régionales et internationales).

Dans le cadre de cette composante, le projet financera des activités visant à : i) soutenir la valeur ajoutée en facilitant l'acquisition de technologies modernes de transformation, d'emballage de stockage et de manutention ; le projet le fera en établissant un mécanisme financier dédié (DFE)

pour le financement des investissements à long terme et ³en favorisant les liens entre les acteurs tout au long de la chaîne de valeur et les services financiers. Le DFF sera associé à une assistance technique pour renforcer la capacité opérationnelle de certaines institutions financières (IF) en ce qui concerne les connaissances et l'expertise du secteur ; et ii) soutenir les systèmes de conformité spécifiques à la chaîne de valeur ; le projet renforcera la capacité de certains producteurs et opérateurs de la chaîne de valeur à se conformer aux normes de sécurité et de qualité des aliments (SPS) afin d'améliorer leur potentiel d'exportation. Les activités qui seront financées comprendront: a) l'élaboration et la mise à l'essai d'un système/d'une marque de certification de la sécurité et de la qualité des aliments pour deux gammes de produits prioritaires (fruits et légumes) fondés sur les normes et les meilleures pratiques internationales; b) le renforcement des capacités des opérateurs de la chaîne de valeur et des autorités compétentes en ce qui concerne la mise en œuvre du système/de la marque, suivi d'un programme de renforcement des capacités des experts locaux et des services de vulgarisation; etc.) soutenir la reconnaissance régionale et internationale du système/de la marque associée à des études de marché ciblées afin d'identifier les opportunités fondées sur les avantages concurrentiels et les projections de l'offre et de la demande; et campagne de promotion des exportations. Toutes ces activités seront menées en mettant l'accent sur les agro-entreprises appartenant à des femmes afin de s'assurer qu'elles bénéficient du DFF et du nouveau système/image de marque en matière de sécurité et de qualité des aliments (objectif de 30 % de participation des femmes).

Le projet fournira une assistance technique aux institutions financières aux fins suivantes: i) *renforcer la capacité opérationnelle des institutions financières* pour les services de prêt et développer de nouveaux instruments financiers au profit du développement de l'agro-industrie en général et veiller à ce que les institutions financières travaillent en étroite collaboration avec les agro-entreprises horticoles; et ii) un soutien consultatif au cycle d'investissement : ce soutien concerne l'assistance aux institutions financières pour le développement des services qu'elles fournissent aux investisseurs horticoles afin d'accroître la « bancabilité » de leurs opérations, y compris l'élaboration de plans d'entreprise solides, le choix approprié de la technologie, le soutien à la passation de marchés, etc., et la préparation correspondante des demandes de prêt.

Le projet financera également une ligne budgétaire (DFF) pour fournir un soutien partiel aux agro-entreprises horticoles afin de financer leurs investissements. Le DFF ciblera les entreprises nationales qui ont besoin de financement pour moderniser ou moderniser leurs installations de stockage et de transformation existantes, ainsi que ii) d'autres acteurs du secteur privé impliqués dans la chaîne de valeur, y compris les petites entreprises exploitées par des femmes et des jeunes. Les sous-projets admissibles au financement au titre du DFF comprendront: a) des salles de pré-refroidissement (statiques et mobiles); b) les bâtiments d'emballage, de tri ou de classement et l'équipement; c) les installations de stockage (énergie nulle, stockage frigorifique et atmosphère contrôlée); d) l'équipement de transformation et les machines destinées à accroître la capacité de transformation; et e) l'introduction de l'analyse des risques et de la maîtrise des points critiques et des bonnes pratiques de fabrication dans les usines de transformation horticole. Dans le cadre du DFF, le projet fournira des subventions d'amélioration des garanties (GEC) pour des sous-projets d'investissement sélectionnés.

→ **Composante 4: Coordination, suivi et gestion des connaissances des projets**

³ Les données indiquent que le Mali connaît une pénurie de financement pour le développement de l'agro-industrie.

Cette composante facilitera : (i) la gestion administrative, technique et financière du projet; ii) la coordination entre tous les partenaires institutionnels afin d'assurer une circulation efficace de l'information et un soutien à tous les acteurs de la chaîne de valeur; iii) des arrangements contractuels efficaces avec les principaux partenaires de mise en œuvre ainsi qu'avec les opérateurs du secteur privé; (iv) le suivi et l'évaluation du rendement du projet en matière d'approvisionnement, de gestion financière, d'impact environnemental et social; et (v) l'élaboration d'activités de communication pour faire connaître et diffuser les résultats, les pratiques exemplaires et les réussites du projet.

→ **Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence**

Cette composante d'intervention d'urgence conditionnelle à coût zéro financera les dépenses éligibles en cas de crises naturelles ou d'origine humaine, de catastrophes, de chocs économiques graves ou d'autres crises et urgences au Mali.

Le PMPP du PDCVH permettra d'appréhender l'élaboration et la supervision du projet tout au long de son cycle de vie, ainsi que l'évaluation, la gestion et le suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet par ses investissements.

À mesure que le PMPP sera affiné pendant la mise en œuvre du projet, il décrira les méthodes de communication de l'équipe du projet avec les parties prenantes, y compris un mécanisme permettant aux gens de faire part de leurs préoccupations, de formuler des observations ou d'adresser leurs plaintes au sujet du projet et des activités relevant du projet. Le PMPP soutiendra les activités menées dans le cadre d'une campagne de communication, de mobilisation et de participation communautaire pour sensibiliser la population générale et l'informer les activités de développement des chaînes de valeurs horticoles. Pendant toute la durée du projet, de véritables consultations sur les politiques, procédures, processus et pratiques (y compris un mécanisme de gestion de plaintes sensible à l'EAS/HS) seront organisées avec toutes les parties prenantes, qui recevront également des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles. Dans le cadre des consultations, des informations seront fournies sur les risques liés au projet, notamment les risques de violence basée sur le genre (VBG), d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel, ainsi que sur les moyens de signalement et les mesures de riposte proposées, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables, notamment les personnes âgées et celles à mobilité réduite, les femmes et les enfants, ainsi que les personnes handicapées et leurs aidants. Les consultations sur la VBG/EAS/HS viseront en particulier à comprendre l'expérience des femmes et des filles et leurs préoccupations concernant leur bien-être, leur santé et leur sécurité dans le cadre du développement de la chaîne de valeurs horticole, ainsi que la manière comment les communautés bénéficiaires font face aux VBG.

II. Exigences Règlementaires

2.1.Exigences Règlementaires Nationales Applicables au PDCVH

Les exigences de la législation malienne sur l'information et la consultation publique sont stipulées principalement dans le cadre réglementant l'évaluation de l'impact environnemental et social. Ces exigences sont établies par les textes suivants :

Le Décret N° 2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018- relatif à l'étude et à la notice d'impact environnemental et social dispose que « Une consultation publique ayant pour objectif de recueillir les avis des populations concernées par le projet est présidée par le représentant de l'État du lieu d'implantation du projet et organisée avec le concours des services techniques et du promoteur. Les modalités pratiques de conduite de la consultation publique sont définies par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Environnement, de l'Administration et des Collectivités territoriales » (article 23). L'article 24 exige que les procès-verbaux dressés à l'occasion de la consultation publique soient signés de toutes les parties et annexés au Rapport d'Étude d'Impacts Environnemental et Social (REIES).

L'Arrêté interministériel N° 2013-0256/MEA-MATDAT-SG du 29 janvier 2013 fixant les modalités de la consultation publique en matière d'EIES organise la consultation publique en trois principales étapes comme suit :

1^{ère} étape : Elle consiste à prendre contact avec les autorités, à les informer du démarrage de l'étude sur le projet. Cette première étape comporte :

1. La présentation du projet ;
2. L'exposé succinct des impacts potentiels, positifs et négatifs du projet.

Les outils utilisés sont les moyens de communication appropriés (réunions avec autorités, affichage, avis radiodiffusés, crieur public, annonces lors des cérémonies, presse, etc.).

2^{ème} étape : La consultation publique vise à informer les acteurs concernés du démarrage de l'étude et sur les enjeux du projet. Elle consiste à tenir une Assemblée Générale organisée par le représentant de l'État ou le maire de la zone d'implantation. Les participants à cette assemblée devront faire part de leurs préoccupations. Cette étape exécutée au cours de l'étude devra faire l'objet d'une large diffusion à l'aide des moyens de communication appropriés.

3^{ème} étape : Elle consiste à restituer au promoteur les préoccupations des populations concernées, à informer les populations des actions prévues par ce dernier afin d'atténuer ou de compenser les effets néfastes du projet, à présenter les mesures envisagées pour bonifier les impacts positifs, les actions sociales que le promoteur compte entreprendre éventuellement en faveur des populations. Cette étape est effectuée à la fin de l'étude lors d'un atelier de restitution.

2.2.Exigences de la NES 10

→ Considérations générales

La NES10. « Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information » de la Banque mondiale reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.⁴

→ Principales exigences de la NES 10

Contrairement aux dispositions réglementaires maliennes qui fixent la consultation publique seulement dans le cadre de la réalisation des évaluations environnementales et sociales, la NES 10 suggère que le PMPP soit un outil transversal qui permette la consultation et l'engagement des parties prenantes sur tout le cycle de vie du projet (préparation, mise en œuvre, clôture). La NES 10 s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le Financement dédié aux projets d'investissement :

- L'UGP/PDCVH devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES1 ;
- L'UGP/PDCVH consultera les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;
- L'UGP/PDCVH organisera des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leur fournira des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;
- Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;
- L'UGP-PDCVH conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté et détaillé de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

⁴ Note d'orientation à l'intention des emprunteurs, première édition, juin 2018

II. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

À cette étape de la mise en œuvre du PDCVH, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées.

2.1. Résumé des activités déjà engagées

Un comité est mis en place dans le cadre de la préparation du programme et des outils et instruments afférents. Il est présidé par le représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et est composé de représentants des structures suivantes :

- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)
- Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MENEFP)
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Promotion des Investissements
- Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API)
- Fédération Nationale des Femmes Rurales
- Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA)
- Filière interprofession Manguier du Mali (IFM-MALI)
- Interprofession Pomme de Terre du Mali (IPTM)
- Observatoire du Marché Agricole (OMA)
- Union Régionale des Sociétés Coopératives des Horticulteurs et Pépiniéristes du District de Bamako (URS-COOP-HP-OB)
- Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
- Projet d'Appui au Développement de l'Élevage au Mali (PADEL-M)
- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS- PADEL-M)
- AGROBIOTECH
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural (CPS/SDR)
- Laboratoire National de la Santé (LNS)
- Direction Nationale du Génie Rural (DNDR)
- Fédération Nationale des transformateurs des Produits Agroalimentaires du Mali (FENATRA)
- AVRDC (the World Vegetable Center)
- Agence de la Promotion des Exportations (APEX-Mali)
- Institut d'Economie Rurale (IER)
- Institut d'Economie Rurale (IER) Programme Fruits et Légumes
- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)
- Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricole dans les Zones Arides et semi-arides du Mali (PDAZAM)
- Institut Polytechnique Rural (IPR-IFRA)
- Projet de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA-Mali)
- Office du Niger Ségou
- Orient Agricole Distribution
- UICGA/PACDA (Unité Intérimaire de Consolidation et de Gestion des Acquis du Programme de Compétitivité et de Diversification Agricole)

- Union Nationale des Coopératives de Planteurs et Maraîchers du Mali (UNCPM)
- Fédération Nationale des Jeunes Ruraux du Mali (FENAJER)
- Interprofession de la Filière Anacarde du Mali (IPROFAM)
- Programme d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO)

Ces structures et l'UICGA/PACDA constituent les acteurs institutionnels qui vont jouer un rôle clé dans la mise en œuvre dudit programme. Chaque acteur contribue par l'information sur son secteur qui permet ensuite de dimensionner les actions du programme dans ledit secteur et d'être préparé à avoir un rôle actif lors de sa mise en œuvre. De façon spécifique, les échanges ont porté sur :

- La gestion des semences, des plants, des variétés, des parcs à bois, des bases de données ;
- La recherche en horticulture, les grandes orientations en fonction des enjeux du changement climatique et des marchés ;
- La gestion des interprofessions, des infrastructures ;
- Les mesures incitatives pour promouvoir les investissements dans le secteur horticole.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du présent PMPP, des séances d'information et de consultation des parties prenantes ont été réalisées le 01 août **2023**. Celles-ci ont mis un accent tout particulier sur l'implication effective de toutes les parties prenantes, notamment les organisations professionnelles au niveau régional et local, ~~is les organisations professionnelles.~~

Lors de ces consultations, des réunions, interviews et focus-groups ont été organisés avec les groupes de parties prenantes listés ci-après :

- Structures techniques et services rattachés ;
- Autorités déconcentrées ;
- Collectivités territoriales ;
- Organisations de la société civile ;
- Organisations professionnelles.

Les listes de présence, PV de rencontre et leurs synthèses sont à l'annexe 02 du présent document. Les consultations et réunions tenues dans le cadre des processus de la préparation du projet, ont servi à alimenter le PMPP dont la synthèse au niveau local est présentée dans les tableaux suivants :

Tableau 01: Résultats des consultations publiques du District de Bamako

District de Bamako		
Principaux Points discutés	Avis/Questions	Suggestions & Recommandation
Perception générale et appréciation sur le PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Un bon projet de développement de grande envergure pouvant apporter une contribution conséquente au développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des termes de la loi d'orientation agricole pour le choix des bénéficiaires ; - Accentuer la communication et la sensibilisation au niveau des jeunes et des femmes sur le projet ; - Assurer la pérennité des acquis du projet.
Attentes/opportunités sur le projet et spécifiquement pour sa bonne implémentation (mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer tous les acteurs du secteur agricole ; - Respecter les engagements dans la mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des manuels de procédures ; - Élaborer une convention ; - Impliquer tout au plus dans la mise en œuvre du projet tous les services techniques, les faitières, etc..
Craintes/Préoccupations sur le PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gestion du projet ; - Difficulté de retrouver les acquis du projet après sa mise en œuvre ; - Éclaircir le concept de subvention dans le cadre du projet ; - Prendre en compte les faitières dans les comités d'orientation du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une base de données sur les acquis du projet consultable après sa mise en œuvre ; - Communiquer et sensibiliser sur le concept de subvention du projet ; - Représenter les faitières dans le comité de pilotage.
Esquisse des enjeux, des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de terres au niveau du district. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le statut particulier du district de Bamako avec la nouvelle répartition territoriale dans la gestion des terres ; - Inscrire et sauvegarder les zones de productions destinées à l'horticulture dans les plans de développement ;
Utilisation de pesticides et gestion des contenants (emballages vides)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la gestion des contenants ; - Appuyer et encadrer les acteurs sur l'acquisition des pesticides. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et encadrer l'élimination des contenants ; - Renforcer les capacités sur l'utilisation des pesticides.

District de Bamako		
Principaux Points discutés	Avis/Questions	Suggestions & Recommandation
Besoins en renforcement des capacités et formations (pour une pleine participation au programme)	- Sensibiliser et accompagner les bénéficiaires du projet à adhérer au régime de l'assurance volontaire de l'INPS.	- Prévoir des formations continues pour les agents des services techniques de l'État ; - Former les jeunes sur les techniques transformation des produits horticoles.
La mobilisation des Parties Prenantes du PDCVH	- Mettre en place des comités de suivi et d'information du projet au niveau locale et régionale.	- Prendre en compte les personnes déplacées.
La gestion de la Main-d'œuvre du PDCVH	- Prioriser l'utilisation de la main-d'œuvre locale.	- Renforcer les capacités des jeunes sur les besoins de main-d'œuvre locale.
La gestion des risques de santé et risques sécuritaires		- Associer l'INPS dans la mise en œuvre pour une meilleure appréhension des opportunités de l'assurance par les bénéficiaires.

Source : Consultations publiques du PDCVH, 2023.

Tableau 02: Résultats des consultations publiques de Kita

Région : Kita		
Principaux points discutés	Avis/Questions	Suggestions et Recommandations
Perception générale et appréciation sur le PDCVH.	<ul style="list-style-type: none"> - Projet est très opportun pour la région de Kita, une zone d'agriculture par excellence et regorge beaucoup de terre agricole et forte potentialité horticole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'aspect écologique et une forte implication des jeunes/faitières/collectivités ; - Mettre l'accent sur l'expression des besoins réels des horticulteurs, futurs bénéficiaires du projet ; - Identifier les cercles les communes d'intervention ainsi que les bénéficiaires ; - Rendre accessible l'information à temps auprès des parties prenantes.
Attentes/opportunités sur le projet et spécifiquement pour sa bonne implémentation (mise en œuvre).	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec les grands producteurs (au moins 10 ha d'aménagement) ; - Mettre en place un dispositif d'appui aux partenaires locaux ; - Booster l'économie de la région et forte représentativité des jeunes et des femmes ; - Signer des conventions de prestation avec les services techniques concernés ; - Établir une bonne collaboration entre les parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de pôles de production avec possibilité de création des unités de transformation au niveau local ; - Tenir compte de la pérennité du projet tout en assurant l'autosuffisance alimentaire ; - Porter le choix sur ceux qui opèrent déjà dans le domaine ; - Prioriser la main-d'œuvre locale, mise en place d'un cadre de concertation.
Craintes/préoccupations sur le PDCVH.	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de transparence dans la gestion du projet notamment lors des ciblage des zones d'intervention ; - Problématique de la gestion des impacts négatifs; - Politisation à travers l'implication des élus communaux dans le processus ; - Non-implication des parties prenantes et mauvaise orientation des ressources du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des critères fiables pour être bénéficiaire du projet ; - Mettre en place des mesures d'atténuation des impacts négatifs ; - Éviter l'implication des élus communaux dans le processus de sélection des bénéficiaires ; - Gestion concertée du projet ; - Renforcer le dispositif sécuritaire de la région de Kita et le respect strict de la législation en matière des OGM.

Région : Kita		
Principaux points discutés	Avis/Questions	Suggestions et Recommandations
	- La situation sécuritaire de la région de Kita et l'introduction des organismes génétiquement modifiés.	
Esquisse des enjeux, des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.	- Réalisation d'une étude d'impact environnementale et sociale en prélude aux travaux ; - Utilisation anarchique des produits chimiques et défrichage des espaces boisés ; - Installation anarchique horticole (proximité des zones à fort ruissellement).	- Impliquer les agents des services locaux ; - Respect strict de la législation en la matière ; - Impliquer les chefs coutumiers dans l'installation des producteurs.
Utilisation de pesticides et gestion des contenants (emballages vides).	- Forte utilisation des produits chimiques non homologués.	- Privilégier biopesticides, former les producteurs à l'utilisation des produits phytosanitaires et la gestion les emballages vides.
Besoins en renforcement des capacités et formation (pour une pleine participation au programme).	- Existence d'un fort besoin des bénéficiaires en technique de l'horticulture avant le démarrage du projet ; - Recyclage des producteurs et agents d'encadrement	- Initier des sessions de formation sur les différents aspects de la chaîne de valeur horticole ; - Réalisation des champs-écoles paysans.
Mobilisation des parties prenantes du PDCVH.	- Implication et engagement de toutes les parties prenantes aux activités du projet.	- Mettre en place un cadre de concertation au compte du projet, informer et sensibiliser les parties prenantes à travers les radios de proximités.
Gestion de la main-d'œuvre du PDCVH.	- Établir un cahier de charge en lien avec la NES 2 (emploi et gestion de la main-d'œuvre).	- Signer un contrat de prestation avec la main-d'œuvre
Gestion des risques de santé et sécuritaires.	- Rendre disponible la boîte à pharmacie, des équipements de protection individuels ; - Effectuer des visites médicales régulières au bénéfice des producteurs.	- Signer un contrat de prise en charge avec un centre de santé de proximité ; - Prendre en charge tous les cas de contamination par le truchement des contenants.
Autres thématiques pertinentes.		

Source : Consultations publiques du PDCVH, 2023.

Tableau 03: Résultats des consultations publiques de Sikasso

Région : SIKASSO		
Principaux Points discutés	Avis/difficultés	Suggestions & Recommandation
Perception générale et appréciation sur le PDH	<ul style="list-style-type: none"> - Le PDH est un bon projet de développement, il est pertinent vu les potentialités de la région (production, transformation, commercialisation, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un bon encadrement et le suivi des activités ; - Sensibiliser des bénéficiaires sur la valeur ajoutée du projet ; - Identifier les principaux bassins et poser le diagnostic pour chaque bassin.
Attentes/ opportunités sur le projet et spécifiquement pour sa bonne implémentation (mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - Chaine de valeur mieux structurée, performante et productive ; - Zone de grande production horticole ; - Aménagement de bas fond pour l'horticole ; - Implication de l'ensemble des acteurs des filières horticoles ; - Amélioration de la production et de la productivité horticole ; - Transformation, conservation et commercialisation des produits horticoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter les financements vers les chaines de valeurs tout en renforçant les capacités des acteurs ; - Régler les problèmes fonciers au besoin à travers des mécanismes traditionnels existants ; - Introduire des variétés améliorées qui répondent aux besoins du marché ; - Mettre des mécanismes de traçabilité et de labélisation des produits ; - Réaliser des aménagements horticoles et des périmètres maraîchers.
Craintes/Préoccupations sur le PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Défrichements anarchiques, - Limitation de la frange d'âge entre 15 et 40 ans ; - Parties prises dans le choix des acteurs ; - la non prise en compte des aspects de changement climatique ; - Efficience dans la gestion du projet (niveau de mobilisation des fonds du projet) ; - Appropriation du projet par les acteurs ; - Faible surface financière des bénéficiaires pour accéder à des financements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement technique (autorisation de défrichement) ; - Cofinancement à un taux préférentiel (accessible) ; - Responsabiliser les acteurs ; - Choix des variétés améliorées adaptées au Changement climatique ; - Alléger les procédures de la mobilisation des fonds ; - Impliquer les acteurs à la base à travers une approche participative.
Esquisse des enjeux, des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux des activités du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des Études/notices d'impacts environnementaux et sociaux.

Région : SIKASSO

Principaux Points discutés	Avis/difficultés	Suggestions & Recommandation
Utilisation de pesticides et Gestion des contenants (emballages vides)	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'utilisation correcte des pesticides homologués ; - Utilisation abusive des pesticides ; - Faible niveau de contrôle des pesticides sur les marchés ; - Faible niveau de sensibilisation sur l'utilisation des pesticides ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les pesticides homologués ; - Gestion judicieuse des emballages vides, - Promouvoir l'utilisation des biopsiques, - Adopter l'approche GIPD (Gestion Intégrée de la Production et des déprédateurs), - Renforcer les capacités des acteurs en matière d'utilisation et de gestion des pesticides.
Besoins en renforcement des capacités et formations (pour une pleine participation au programme)	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de formation des acteurs sur les technologies et pratiques innovantes des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des bénéficiaires, les faïtières et les services d'encadrement.
La mobilisation des Parties Prenantes du PDH	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une coordination régionale de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser les structures partenaires au niveau des régions ; - Impliquer les légitimités traditionnelles dans la mise en œuvre du projet ; - Créer une synergie d'acteur entre les acteurs du projet en mettant en place un cadre de concertation.
La gestion de la Main-d'œuvre du PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Influence des sites d'orpaillage ; - Exode rural. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et motiver les différents acteurs (main-d'œuvre) ; - Favoriser le recrutement de la main-d'œuvre locale lors des travaux ; - Affiliation de la main-d'œuvre à la sécurité sociale.
La gestion des risques de santé et risques sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Prolifération des nuisibles et maladies (mouches, rongeurs, chenilles, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population par rapport aux IST/SIDA ; - Sensibilisation à la pratique de l'horticulture biologique et durable.

Source : Consultations publiques du PDCVH, 2023.

Tableau 04: Résultats des consultations publiques de Ségou

Région : Ségou		
Principaux Points discutés	Avis/Questions	Suggestions & Recommandation
Perception générale et appréciation sur le PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Le PDCVH est un bon projet pour le développement du Mali - Le projet est bien réfléchi et bien conçu - Le projet réduira la pauvreté, renforcera la sécurité alimentaire et réduira l'immigration des qui se font noyer dans l'océan - Le PDCVH est très pertinent pour le monde rural - C'est un assez bon projet qui contribuera beaucoup au développement de l'horticulture, diminuera le chômage et assurera surtout l'accès aux produits - Le projet est une opportunité à saisir par les femmes et surtout les femmes agricultrices - Le projet est d'une bonne utilité qui mérite d'être accompagnée par l'ensemble des acteurs concernés - Bonne initiative pour améliorer le domaine de l'horticulture - Le PDCVH est très pertinent et je l'apprécie, bien conçu pour le bonheur des producteurs transformateurs - Le projet offre des conditions d'une diversification agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la connaissance du projet ; - Renforcer les acquis du PCDA ; - Appuyer les nouveaux producteurs (jeunes sans moyens) financièrement et techniquement ; - Prendre en compte le financement de l'agriculture.
Attentes/opportunités sur le projet et spécifiquement pour sa bonne implémentation (mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte des résultats attendus du projet ; - Implication des structures de développement dans le choix des producteurs à accompagner ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la productivité et la pauvreté au Mali ; - Adopter une synergie d'action dans tout le processus de sélection et d'accompagnement ;

Région : Ségou

Principaux Points discutés	Avis/Questions	Suggestions & Recommandation
	<ul style="list-style-type: none"> - Que le projet améliore les conditions de vie des bénéficiaires de la zone d'intervention - Bien identifier ou cibler les la zone d'intervention en fonction des potentialités existantes - Une bonne implication des femmes et des jeunes pour sortir du chômage et être autonome ; - Existence d'espaces cultivables ; - Capitalisation des acquis du projet pour multiplication ; - Préciser les rôles services techniques ; - La production biologique dans ce projet serait une opportunité pour les acteurs dans la bonne mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les populations locales dans la réalisation du projet ; - Appuyer les communes et les conseils régionaux dans leur planification ; - Choisir les hommes qu'il faut à la place qu'il faut ; - Tenir compte des échecs des projets antérieurs ; - Utiliser les produits locaux (fumure organique, compost) ; - Suggestion d'une bonne production de qualité en utilisant les biofertilisants et les bio pesticides pour une bonne santé à tous les niveaux.
Craines/Préoccupations sur le PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Que le projet ne soit pas un moyen de financement des industries ou des industriels ; - La mauvaise gestion du projet ; - Mauvais choix des zones d'intervention et des filières à promouvoir ; - Méconnaissance du projet par les acteurs - Prise en compte du genre ; - Toujours ma préoccupation est de mettre l'accent sur l'aspect production et l'eau ; - Prise en compte du changement climatique - Le financement. 	<ul style="list-style-type: none"> - La durée et le financement du projet ; - Accorder les quotas suivants : 40% pour les petits producteurs, 40% pour la transformation et 20% pour la commercialisation ; - Faire profiter aux populations locales les activités du projet ; - Définir des critères objectifs pour le choix des zones d'intervention au niveau local (commune et cercle) ; - Faire un bon ciblage ; - Intégrer le genre ; - Faciliter le décaissement ; - En agroécologie, faire également la régénération naturelle assistée, produire des semences de qualité et produire sans pesticides et engrais.
Esquisse des enjeux, des risques et impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque composante doit prendre les enjeux environnementaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des fiches et applications des fiches qui peuvent prendre en compte les enjeux des risques et impacts E&S.

Région : Ségou

Principaux Points discutés	Avis/Questions	Suggestions & Recommandation
et sociaux du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des produits de bonne qualité pour attirer les consommateurs ; - Prendre en compte les mesures environnementales et sociales ; - Le projet doit avoir un cadre de concertation avec les commissions foncières (COFO) ; - Utilisation abusive des engrais et insecticide ; - Équilibre de l'écosystème du sol. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller les bénéficiaires par rapport à l'utilisation des produits locaux de fertilisation et de traitement des plantes ; - Tenir compte des impacts environnementaux et sociaux pour le financement des activités ; - Créer des cellules de gestion des plaintes ; - Faire les consultations publiques et les études (EIES) ; - Informer les acteurs sur l'agriculture durable.
Utilisation de pesticides et Gestion des contenants (emballages vides)	<ul style="list-style-type: none"> - Information/Sensibilisation des producteurs et transformateurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides et la gestion des emballages vides ; - L'utilisation des engrais chimiques de mauvaise qualité qui dégraderait les terres et l'environnement ; - L'utilisation des pesticides doit être encadrée et règlementée ; - Diminution de l'utilisation des pesticides ; - Respect des textes en vigueur. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager des solutions à l'utilisation des pestes et emballages ; - Sensibiliser les producteurs et les transformateurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides et la gestion des emballages vides et sur les inconvénients des pesticides ; - Produire des emballages biodégradables pour la protection de l'environnement ; - Choisir des engrais de qualité ; - Définir un cadre de gestion des emballages, encadrer et restreindre l'utilisation des produits chimiques ; - Utiliser les produits homologués sahéliens des pesticides.
Besoins en renforcement des capacités et formations (pour une pleine participation au programme)	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs devant recevoir le renforcement des capacités ; - Opérer le choix sur les entreprises nationales qui peuvent produire des emballages convenables ; - Procéder à l'identification des besoins en renforcement des capacités des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins en formation et en sensibilisation sur l'utilisation des biopesticides et les bonnes pratiques d'utilisation des contenants ; - Former les producteurs, les transformateurs, les commerçants et les services techniques d'encadrement ; - Prévoir un suivi – évaluation du projet ; - Élaborer un plan de renforcement des capacités des acteurs ;

Région : Ségou		
Principaux Points discutés	Avis/Questions	Suggestions & Recommandation
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des formations reçues et sur les ressources humaines disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur l'accès aux bonnes semences ; - Bien structurer les organisations.
La mobilisation des Parties Prenantes du PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des parties prenantes et des bénéficiaires ; - Faire une concertation locale sur le projet - Organisation des ateliers d'information et de sensibilisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les services techniques et la recherche sont à la fois des parties prenantes et des bénéficiaires ; - Diffuser les intérêts du projet aux populations concernées ; - Être à l'écoute et disponible pour toutes les parties prenantes ;
La gestion de la Main-d'œuvre du PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la main-d'œuvre locale ; - Utilisation de HIMO. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la main-d'œuvre qualifiée dans le projet ; - Recruter si possible la main-d'œuvre spécialisée et temporaire sur place ; - Créer des emplois dans la zone d'intervention du projet ; - Privilégier les compétences locales ; - Accompagner et financer les acteurs dans leur lieu d'implantation.
La gestion des risques de santé et sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des instruments et outils de gestion environnementale et sociale ; - Sensibiliser les acteurs sur les questions de santé et surtout de malnutrition ; - Améliorer le cadre de vie ; - Utilisation des cultures biologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre un accent particulier sur les sources de pollution (biologique et chimique) dans les outils de gestion ; - Assurer la sécurité ; - Sensibiliser les acteurs et utiliser les semences adaptées et financer les jeunes ; - Éviter les zones rouges.
Autres thématiques pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte tous les avis des différents partenaires ; - Signés des conventions avec les services techniques régionaux avec précision des tâches pour chaque partie prenante avec des montants précis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Être toujours à l'écoute ; - Interdire les produits chimiques ; - Productions biologiques et suivi des bénéficiaires c'est ce que je recommande au projet.

Source : Consultations publiques du PDCVH, 2023.

Tableau 05: Résultats des consultations publiques de Koulikoro

Région : Koulikoro		
Principaux Points discutés	Avis/Questions	Suggestions & Recommandation
Perception générale et appréciation sur le PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - C'est un bon projet et l'initiative est à saluer ; - Vu les différentes composantes c'est un projet qui une approche intelligente qui intègre des techniques dans le cadre de l'horticulture ; - Organiser une autre rencontre pour le ciblage des communes et villages du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut que le projet aboutisse comme écrit dans sa mise en œuvre ; - Rendre disponible l'information sur le projet ; - ce projet contribue à la construction d'un avenir pour Koulikoro et permettra d'apporter une innovation dans le domaine de l'horticole.
Attentes/opportunités sur le projet et spécifiquement pour sa bonne implémentation (mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - Nos attentes portent sur la bonne mise en place des systèmes de production horticole dans la région de Koulikoro ; - Respecter les objectifs des différents instruments de sauvegarde cités pour la bonne mise en œuvre du projet ; - Associer les services techniques pour sa bonne implantation ; - Augmentation des revenus des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le suivi des activités du projet de façon Pérenne.
Craintes/Préoccupations sur le PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les vrais acteurs du domaine et travailler avec eux ; - Revoir la tranche d'âge qui est dans le document du projet pour sa bonne réussite en l'augmentant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les bénéficiaires dans la réalisation des infrastructures et dans l'aménagement des fermes horticole.
Esquisse des enjeux, des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les mesures environnementales et sociales dans la mise en œuvre du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le choix des intrants à utiliser dans la mise en œuvre du projet ; - Impliquer les services d'assainissement, des Eaux et forêts et OPV dans le cadre minimiser les risques environnementaux et sociaux.

Région : Koulikoro		
Principaux Points discutés	Avis/Questions	Suggestions & Recommandation
Utilisation de pesticides et Gestion des contenants (emballages vides)	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les services ethniques dans la mise en œuvre ; - Tenir compte la gestion des contenants dans le cadre de minimiser les risques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des plans d'action de gestion des contenants ; - Mettre l'accent sur les engrais organiques.
Besoins en renforcement des capacités et formations (pour une pleine participation au programme)	<ul style="list-style-type: none"> - Oui des renforcements de capacités dans le cadre des techniques et technologie adaptés à la bonne production. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les acteurs tout au long de la vie du projet.
La mobilisation des Parties Prenantes du PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Cette mobilisation des parties prenantes est un facteur d'information et de cohésion sociale ; - Édifier les parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cette mobilisation des parties prenantes permet aux personnes, groupes et communautés concernés par le projet d'avoir accès à l'information, cela nous permet d'exprimer nos opinions.
La gestion de la Main-d'œuvre du PDCVH	<ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs dans la mise en œuvre veuillez donner de la priorité aux acteurs locaux pour qu'il y soit l'adhésion de la population ; - Dans le cadre de main-d'œuvre, respecter les textes nationaux et les conditions de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les mesures de protection des travailleurs et de veiller aux respects du salaire minimum.
La gestion des risques de santé et sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques sécuritaires existent dans certaines parties de Koulikoro, mais le projet doit communiquer les autorités administratives et traditionnelles ; - L'utilisation des certains produits phytosanitaires non homologuée est un facteur de risque de santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des bénéficiaires sur la manipulation des produits phytosanitaires utilisée dans la production horticole.
Autres thématiques pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> - Financement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous proposons à ce que ne donne pas d'argent liquide aux bénéficiaires, mais les doter d'équipements.

Source : Consultations publiques du PDCVH, 2023

2.2. Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels

Les différents acteurs ayant pris part à ces premières séries de consultation seront mis à contribution pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du projet. Les services techniques déconcentrés seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du projet. Les organisations professionnelles et celles dites de la société civile (ONG, associations, etc.) aussi bien locales que nationales seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former les PAP, mais aussi les bénéficiaires du projet sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Tableau 06 : Synthèse des impacts potentiels positifs et négatifs des sous-projets des Composantes

Composantes	Impacts positifs	Impacts négatifs
Phase de construction		
Composante 1 : Amélioration de l'environnement favorable et de la qualité des services d'appui	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une large expertise de conseil lié aux technologies et pratiques de production horticole modernes et respectueuses du climat • Renforcement des compétences des différents acteurs intervenant sur les filières horticoles • Capitalisation de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des fermes horticoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Frustrations liées aux risques de manque de transparence dans le ciblage des bénéficiaires pour les diverses formations ou renforcements des capacités
Composante 2 : Appui à la modernisation des systèmes de production horticole à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emploi et augmentation des revenus des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Déboisement et modification paysagère • Destruction des écosystèmes et des services écosystémiques • Risque d'expropriation en cas d'implantation sur un terrain privé (champs, etc.) • Propagation de maladies hydriques • Pollution du milieu par les déchets de travaux • Risques d'accident et nuisances sonores lors des travaux • Risques de conflits en cas d'afflux de travailleurs extérieurs • Risques de VBG EAS/HS • Risques de maladies IST/VIH/SIDA, Covid 19 • Risques de dégradation de vestiges culturels • Conflits liés à la non-utilisation de la main-d'œuvre locale
Composante 3 : Amélioration de l'efficacité de la transformation et de la capacité de commercialisation des agro-entreprises horticoles »	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emploi et augmentation des revenus des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'expropriation en cas d'implantation sur un terrain privé (champs, etc.) • Pollution du milieu par les déchets de travaux • Risques d'accidents et nuisances sonores lors des travaux • Risques de conflits en cas d'afflux de travailleurs extérieurs • Risques de VBG EAS/HS • Risques de maladies IST/VIH/SIDA, Covid 19 • Risques de dégradation de vestiges culturels • Conflits liés à la non-utilisation de la main-d'œuvre locale

Composantes	Impacts positifs	Impacts négatifs
Phase d'exploitation		
Composante 1 : Amélioration de l'environnement favorable et de la qualité des services d'appui	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur encadrement par les services techniques • Amélioration des techniques et des systèmes de production horticole • Surveillance plus précise de la planification de l'irrigation ainsi que les mesures de lutte contre les ravageurs et les maladies • Rehaussement des capacités de production agricole grâce à l'introduction des techniques modernes de stockage et de transformation • Amélioration de la qualité et la valeur ajoutée des produits horticoles grâce au renforcement des systèmes nationaux existants de contrôle de la qualité et de normalisation • Meilleure gestion des ressources en sols et eaux en limitant leur surexploitation et leur dégradation • Ajustement de la production des producteurs en fonction des besoins des consommateurs grâce à l'amélioration des systèmes d'information sur le marché et l'organisation et la promotion des liens entre les acteurs de la chaîne de valeur et les services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Frustrations liées aux risques de manque de transparence dans le ciblage des bénéficiaires pour les diverses formations ou renforcements des capacités

Composantes	Impacts positifs	Impacts négatifs
Composante 2 : Appui à la modernisation des systèmes de production horticole à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des pertes après récolte • Élargissement de la gamme des productions • Augmentation des productions et du revenu des producteurs • Augmentation du volume et de la qualité des produits horticoles commercialisables • Renforcement de la capacité des producteurs en matière de gestion des entreprises et facilitera l'accès au financement et les liens avec les fournisseurs ou les commerçants • Réduction de l'utilisation de pesticides • Renforcement des compétences des différents acteurs intervenant sur les filières horticoles • Contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition • Lutte contre la famine • Création de nouveaux et valorisation des emplois agricoles (réduction du chômage et à l'exode des jeunes par la création d'opportunités d'emplois locaux) • Meilleure organisation des agriculteurs horticoles à travers la création des organisations de producteurs (OP) • Meilleure résilience aux facteurs météorologiques • Augmentation significative de l'efficacité de l'utilisation de l'eau grâce à la technique du goutte-à-goutte • Prise en compte du genre dans l'exécution des activités • Amélioration des conditions de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation prématurée des ouvrages • Salinisation des sols • Risques de prolifération de vecteurs de maladies hydriques (paludisme, bilharziose) et d'autres parasites nuisibles à la santé de l'homme et des animaux • Risques de salinisation des sols due à l'utilisation de produits chimiques dans les fermes • Risques de pollutions, de nuisances et d'accidents liés à une utilisation incontrôlée de produits pesticides dans les fermes et à l'ingestion inconsciente ou accidentelle de ces produits • Risques sur les micro-organismes dus à l'utilisation des pesticides • Risques de EAS/HS • Risques de propagation de certaines maladies, dont les MST, le SIDA et la Covid 19 • Conflits sociaux liés à l'absence d'équité et de transparence, ainsi que la discrimination dans l'accès aux formations, etc. • Risque de conflit lié au non-recrutement de la main-d'œuvre locale. • Risque d'insécurité.
Composante 3 : Amélioration de l'efficacité de la transformation et de la capacité de commercialisation des agro-entreprises horticoles	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'agro-business • Emergence de nouveaux marchés pour des cultures • Amélioration des revenus et des conditions de commercialisation • Meilleure valorisation de la production par la transformation • Renforcement des capacités des OP en matière de gestion des entreprises et d'accès au financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques d'accidents et nuisances sonores lors des travaux • Risques de conflits en cas d'afflux de travailleurs extérieurs • Risques d'accidents liés aux activités de transformation, de stockage, de manutention et de commercialisation des produits horticoles et de leurs produits transformés • Risques d'intoxications durant les opérations de tri, de traitement et d'emballage des produits frais ou transformés sont élevés pour le personnel • Pollution du milieu par les déchets des opérations de transformation et de commercialisation • Risque de conflit lié au non-recrutement de la main-d'œuvre locale.

Source : CGES PDCVH, 2023

2.3. Consultation et participation des parties prenantes

Des réunions publiques, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis, perceptions et préoccupations des parties prenantes, principalement celles potentiellement affectées, sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du PDCVH. Ces activités seront sous la responsabilité du spécialiste en sauvegardes sociales de l'UGP appuyé par les agents d'exécution, le (a) spécialiste en VBG/EAS/HS de l'UGP, les acteurs des services techniques communaux, les leaders d'associations de jeunesse, de femmes et les chefs de quartiers, les ONG/Associations locales familières avec les questions environnementales, etc. Les autorités coutumières et religieuses au besoin seront impliquées pour informer et sensibiliser les populations locales. Aux étapes d'évaluation et de mise en œuvre du projet, les consultations vont renforcer la connaissance du projet par les acteurs, la participation à la préparation et l'évaluation des impacts et mesures d'atténuation qui devront servir à réajuster les activités. Pendant l'exécution du PDCVH, les consultations vont accompagner les activités de suivi de la mise en œuvre de la réinstallation et la gestion des conflits. Pendant les évaluations (mi-parcours et finale), elles appuieront la collecte des informations nécessaires au déroulement de ces différentes activités.

III. Identification et analyse des parties prenantes

3.1. Identification des parties prenantes

À ce jour, les parties prenantes identifiées dans le cadre du PDCVH sont constituées d'individus, de groupes d'individus et d'entités ou d'organisations qui pourraient impacter ou peuvent être impactés par les interventions prévues dans le cadre du projet. Selon leur domaine, ces parties prenantes sont constituées comme suit :

- Partenaires financiers ;
- Entité de mise en œuvre ;
- Autorités publiques et administratives ;
- Ministères (services administratifs et techniques) ;
- Régions ;
- Structures de médiation et de gestion ;
- Acteurs privés notamment les agro-entrepreneurs ;
- Organisations de la société civile locale ;
- Associations locales de jeunes pour le développement ;
- Organisations faïtières ;
- Médias.

Le processus d'identification de parties prenantes a été enclenché en prenant en compte leurs intérêts par rapport au projet, leur capacité à influencer, leur besoin de participation, leur niveau de vulnérabilité, besoins, attentes en termes de participation, priorités et leurs avis concernant le projet. Ces informations ont été utilisées pour adapter la participation à chaque catégorie de partie prenante. Dans ce cadre, il a été jugé particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui présentent le potentiel de plus de difficultés à participer aux activités du projet et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable. Elles sont groupées sous les trois catégories suivantes :

- Les parties touchées - personnes, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le PDCVH et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ;
- Les individus et groupes défavorisés ou vulnérables - Personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le PDCVH par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au PDCVH ;
- Les autres parties concernées - individus, groupes et entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant ceux du PDCVH et/ou qui pourraient affecter le PDCVH et le processus de sa mise en œuvre.

Les parties ci-dessous détaillent les parties prenantes clés.

3.2. Parties touchées

Les « **parties touchées par le projet** » désignent les individus, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Au regard des activités envisagées par le PDCVH, les parties prenantes susceptibles d'être touchées par le projet pourraient se composer de deux groupes suivants :

❖ **Les personnes impactées**

Cette catégorie concerne les parties prenantes directement affectées par le projet, que ce soit du fait de l'acquisition involontaire de terres relative aux emprises des travaux d'implantation de nouvelles infrastructures (salles de pré-refroidissement, les bâtiments, de tri ou de classement) ou les effets environnementaux et socioéconomiques tels que les perturbations d'activités, les pertes de revenus et de sources de revenus, les pollutions et nuisances, ou encore les effets sociaux et économiques négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité, ainsi que les EAS/HS induits tout au long de la mise en œuvre du Projet. Durant les études socio-économiques les personnes impactées doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

❖ **Les bénéficiaires**

Cette catégorie concerne :

- Les ménages pratiquant l'horticulture dans les régions de Ségou, Sikasso, Koulikoro, Kita et les zones périurbaines de Bamako utilisateurs ;
- Les personnes vulnérables (femmes, jeunes âgés de 15 à 40 ans, les déplacées internes...) pratiquant l'horticulture dans les régions de Ségou, Sikasso, Koulikoro, Kita et les zones périurbaines de Bamako
- Les promoteurs des agro-entreprises y compris leurs travailleurs. Les moyens de subsistance de ses acteurs peuvent être affectés par le PDCVH notamment en cas de non-respect des processus par le projet, ce qui se traduira par des pertes de revenus et de sources de revenus.
- Assemblée permanente des chambres de métiers, coopératives, fédérations, associations professionnelles : Dans zones d'intervention du PDCVH, il y a des structures nationales répertoriées intervenant dans le développement qui sont nombreuses, mais celles qui exécutent des projets/programme dans le domaine agricole sont peu nombreuses (APCAM, Association des Organisations Professionnelles Paysannes).

3.3. Autres parties concernées

Cette catégorie de parties prenantes concerne les acteurs qui ne sont pas forcément touchés par les effets directs du projet, mais qui sont tout de même intéressés voire interpellés par les actions du PDCVH et manifestent leur intérêt pour le projet. Ces acteurs ont des rôles et responsabilités dans le secteur de l'horticulture ou d'autres secteurs transversaux (environnement, aires protégées, lutte contre les VBG, gestion des déchets, défense des droits de l'homme, etc.), ce qui justifie leur implication dans la préparation et la mise en œuvre du projet. Il faut noter que certains de ces acteurs peuvent avoir un impact énorme (positive ou

négative) sur la préparation et la mise en œuvre du projet. Elles comprennent les acteurs tels que les partenaires financiers du Projet, les entités de mise en œuvre, les entités internes du Ministère de l’Agriculture, les autorités administratives au niveau local, les services techniques étatiques, les régions, le secteur privé, les entités locales de médiation et de gestion des conflits, les organisations de la société civile et les médias, les contractants ou sous-contractants.

3.4. Inventaire des parties prenantes

En vue de leur engagement et mobilisation, les parties prenantes du PDCVH ont été pré-identifiées préalablement aux consultations publiques menées à cette étape du projet. L’identification des parties prenantes a été complétée au cours des séances de consultations et de participation des potentielles parties prenantes du projet menées lors de la préparation dudit PMPP et évoluera naturellement au cours des différentes phases de mise en œuvre du projet. Le tableau n°7 répertorie l’évaluation du pouvoir des parties prenantes selon la catégorisation ci-dessus présentée.

Tableau 07 : Évaluation du pouvoir des parties prenantes par catégorie

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau d’influence	Critères
Parties prenantes intéressées	Ministères sectoriels	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d’intérêt et moins d’influence sur le PDCVH
	Comité de pilotage	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d’intérêt et plus d’influence dans le PDCVH
	Unité de Gestion du Projet et Antennes Régionales	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d’intérêt et plus d’influence dans le PDCVH
	- Direction Nationale de l’Agriculture - Direction Nationale de l’Urbanisme, de l’Habitat, des Domaines, de l’Aménagement du territoire et de la Population - Direction Nationale de la Recherche Agronomique - Direction Nationale de la Recherche Agronomique - Direction Nationale de la Protection des Végétaux - Direction Nationale des Eaux et Forêts - Direction Nationale de l’Hydraulique - Direction Nationale de l’Assainissement, du contrôle des pollutions et des nuisances (DRACPN)	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d’intérêt et moins d’influence sur le PDCVH

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau d'influence	Critères
	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Nationale de la protection des végétaux - Direction Nationale de la Culture - La Présidence de la Chambre Nationale d'Agriculture - La Présidence de la Conférence Nationale des Chambres de Métiers - La Présidence Régionale des Associations et Organisations Féminines /CAFO ; - La Présidence de la Coordination Régionale de la Société Civile ; - La Présidence du Conseil National de la Jeunesse. 		
	Services techniques régionaux et départementaux	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et moins d'influence sur le PDCVH
	Autorités locales (communes)	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le PDCVH
	Autres parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> - Organisations Paysannes - Organisations de la société civile - Secteurs privés - Partenaires de développement - Grand public. 	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le PDCVH
Bénéficiaires		Faible	Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les ménages et les communautés et organisations qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement la mise en œuvre de toutes les activités du PDCVH dans l'ensemble des communes des Régions ciblées. Cette catégorie souhaite fortement collaborer et bénéficier d'activités de renforcement de leurs capacités.
Groupes vulnérables		Faible	Sont classées dans cette catégorie, les individus (homme, femme, enfant, autre dépendant, etc.) et communautés non encore bénéficiaires des infrastructures du PDCVH qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et de capacité de résilience et souhaitant bénéficier d'activités du PDCVH et de mesures spécifiques (AGR pour les jeunes et femmes) que les futures consultations préciseront

Source : Consultant PMPP, 2023

3.5. Autres parties concernées

Les parties prenantes secondaires sont celles qui influencent le projet ou sont indirectement touchées par des activités du projet. Il s'agit d'individus/groupes/entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou qui ont la capacité d'influencer le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre :

- Direction nationale du génie rural (DNGR) ;
- Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) ;
- Direction Nationale du Contrôle des Pollution et des Nuisances (DNACPN) ;
- Direction Générale de la Météo (DGM) ;
- Direction Nationale du Développement Social (DNDS) ;
- Direction Nationale de la Culture et du Patrimoine Culturel (DNCPC).

Outre ces acteurs qui jouent un rôle direct dans la mise en œuvre du projet, le présent PMPP a identifié d'autres parties prenantes qui portent un intérêt actif dans le projet, et qui peut jouer un rôle spécifique et être sollicité à fournir des services ponctuels. Il s'agit des institutions suivantes :

- Ministère de la Santé et du Développement social : Il élabore les éléments de la politique nationale en matière d'amélioration des conditions de vie des populations, de concrétisation du principe de solidarité nationale, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, d'aide, de secours, de protection et de promotion des handicapés, des personnes âgées et des groupes défavorisés de façon générale à travers :
 - ✓ Direction Nationale du Développement social ;
 - ✓ Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire.
- Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du territoire et de la Population : Il est compétent pour l'appui à la définition et à la gestion du foncier agricole et des espaces pastoraux à travers :
 - ✓ Direction nationale des Domaines et du Cadastre.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Il vise à engager l'État et toute la société à améliorer l'impact des politiques publiques et à maximiser les ressources nationales disponibles afin que les Maliennes et les Maliens puissent développer leur plein potentiel et contribuer au bien-être collectif tout en étant des citoyennes et citoyens égaux en droits et en devoirs. Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a inscrit dans son Plan d'Action l'amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entrepreneuriat. De ce fait, l'intérêt dudit Ministère pour ce programme paraît alors évident par la promotion des initiatives économiques entrepreneuriales des femmes à travers :
 - ✓ Direction nationale de la Promotion de la Femme ;
 - ✓ Direction nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) du PDCVH a pour mission de gérer la consultation des parties prenantes et de traiter les réclamations dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Pour cela, l'UGP s'appuiera sur deux spécialistes : le spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE), le Spécialiste en développement Social (SDS) et le Spécialiste en Communication (SC) qui en lien avec leurs collègues communiqueront sur :

- Les activités du projet ;
- Les impacts potentiels du projet et les mesures d'atténuation ;
- Les doléances et plaintes ;

- Les risques spécifiques liés aux violences basées sur le genre, l'exploitation et l'abus sexuel et le harcèlement sexuel et les comportements interdits par les travailleurs dans ce sens ;
- Les politiques et procédures de recrutement des entreprises ;
- Les procédures de santé et de sécurité des travailleurs.

3.6. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

En dehors du fait que certains risques et impacts potentiels négatifs et positifs touchent l'ensemble des personnes concernées, il existe des catégories potentiellement touchées de façon particulière, et ce de manière négative par les interventions du projet. Cette catégorie d'acteurs est appelée groupes vulnérables.

Dans le cadre du PDCVH, il s'agit des personnes vivant avec un handicap (physique ou mental), les personnes malades, particulièrement les personnes atteintes du VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables, les personnes réfugiées ou les déplacées, les personnes âgées, particulièrement quand elles vivent seules, les femmes chefs de ménages, les chefs de ménage sans ressources ou quasiment sans ressource, les personnes susceptibles et potentiellement exposées aux VBG /EAS/HS, les personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses, les veuves/veufs et orphelins, les analphabètes, les travailleurs informels et les personnes sans terre.

Les Organisations paysannes recommandent la forte implication des groupes les plus vulnérables dans les communautés bénéficiaires. Les actions conduites par lesdites communautés doivent impliquer particulièrement les femmes, les enfants, les orphelins, les personnes vivant avec un handicap et les personnes du troisième âge en vue de prendre en compte leurs problèmes prioritaires qui sont généralement jugés sensibles aux plans social et culturel. Les acteurs (ONG, OP, et les relais communautaires) qui interviennent dans les zones du PDCVH et qui viennent en appui sont à mobiliser pour maintenir la dynamique.

En effet, les relais communautaires sont des volontaires désignés par les communautés au sein d'elles-mêmes. Ces derniers seront formés par l'UGP et se chargeront de veiller à l'inclusivité à la base. Par ailleurs, il faut rappeler que certains groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées doivent être priorités par le projet. Ainsi, les activités socioéconomiques, l'inclusion sociale et politique de ces groupes vulnérables sont des activités essentielles dans la mise en œuvre du présent projet. De plus, le projet vise à réduire les inégalités existantes entre les communautés à travers ses composantes. Pour accompagner ces groupes, il faut dans le cadre des sous-projets, des mesures d'accompagnement spécifiques aux besoins de cette couche.

- Identification des groupes vulnérables :

Il s'agit des personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le PDCVH par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour

assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. Au sens de la Banque mondiale, l'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi plus susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent exiger de ce fait des mesures et/ou une assistance particulière. À cet égard, il faudra tenir compte de considérations liées à l'âge, notamment des personnes âgées et des mineurs, y compris dans les cas où ceux-ci pourraient être séparés de leur famille, de leur communauté ou d'autres individus dont ils dépendent ».

Dans la zone d'intervention du PDCVH, certaines catégories de groupes potentiellement vulnérables sont identifiées, à savoir :

- Les ménages pauvres (vulnérables) ;
- Les ménages incluant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- Certaines personnes à l'intérieur des ménages comme les mères des enfants, les mères célibataires.
- Les personnes réfugiées ou les déplacées ;
- Les personnes âgées, particulièrement quand ils vivent seuls ;
- Les femmes chefs de ménages ;
- Les chefs de ménage sans ressources ou quasiment sans ressource ;
- Les personnes susceptibles et potentiellement exposées aux VBG /EAS/HS ;
- Les personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses
- Les veuves/veufs et orphelins ;
- Les analphabètes ;
- Les travailleurs informels ;
- Les personnes sans terre.

- **Dispositions à prévoir dans les instruments de sauvegardes :**

Les personnes vulnérables ont été identifiées lors des enquêtes socioéconomiques menées dans le cadre de la préparation des EIES. Cette dernière inclue des dispositions précises relatives à l'assistance aux individus et groupes vulnérables. Cette assistance aux individus et groupes vulnérables sera efficacement assumée par des ONG spécialisées, qui disposent d'agents et de l'expérience pour prendre en charge les personnes vulnérables. Les EIES ont identifié les structures les mieux placées pour exécuter ces mesures.

3.7.Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Toutes les parties prenantes interviewées ont été favorables à la mise en place du projet et souhaitent y participer. Aucune opposition n'a été formulée. Cependant, il se dégage une tendance en faveur de la réception des informations relatives à l'évolution des activités du Projet. L'expression du besoin d'information de la part des parties prenantes vise à améliorer et à faciliter la prise de décision des actions complémentaires dans leur service respectif, à créer une atmosphère de transparence et de compréhension entre les différents acteurs ainsi qu'à susciter un soutien massif envers le projet.

Tableau 08: Synthèse des besoins exprimés par les parties prenantes

Parties prenantes	Entités	Localisation	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
Ministère de l'Agriculture,	Direction nationale de l'agriculture (DNA)	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
	Direction Nationale du Génie Rural (DNGR)	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)	Koulikoro, Ségou, Kayes, Mopti	Salariés	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable	Unité de Gestion du PDCVH	Bamako	Consultants	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Renforcement des capacités en termes de communication
	DNACPN	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
	Direction Nationale des Eaux et forêts	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet Renforcement institutionnel
Ministère de la Santé et du Développement social	Direction Nationale de la Santé (DNS)	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau	Direction Nationale de l'Hydraulique	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère de l'Économie et des Finances	Direction Générale de la Dette Publique	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat	Direction Nationale des Domaines	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet

Parties prenantes	Entités	Localisation	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
Ministère de l'Économie et des Finances	Direction Générale de la Dette Publique	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du territoire et de la Population	Direction Nationale de la Promotion de la Femme	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Implication des femmes et des jeunes
						Informations sur les VBG
Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation	Gouverneurs de Région, Préfets de Cercle et sous-préfet	Koulikoro, Ségou, Kita, Sikasso et Bamako	Fonctionnaires, Notabilités, Élus locaux	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
				Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	
	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon, Soninké, Bozo, Tamasheq	Informations transmises par les radios locales, kiosques, d'informations, affiches, brochures, Consultations publiques		Informations sur le projet		
	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone		Implication dans le choix des sites pour le niveau local et la gestion des plaintes		
Ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille	Direction Nationale de la Promotion de la Femme	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet

Parties prenantes	Entités	Localisation	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
Ministre de l'artisanat, de la culture, de l'industrie hôtelière et du tourisme	Direction Nationale du Patrimoine Culturel	Bamako	Fonctionnaires	Français	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations sur le projet
Secteur privé	Entreprises des travaux Bureau de contrôle	Koulikoro, Ségou, Kita, Sikasso et Bamako	Ouvriers Sous-traitants Consultants	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq	Information, transmise par courriel, courrier, téléphone	Informations et formation sur le projet
					Information transmise par courriel, courrier, téléphone	Renforcement de capacités sur mesures environnementales et sociales, gestion risques VBG/EAS/HS Informations sur le projet
Organisation professionnelles	Assemblée permanente des chambres de métiers, coopératives, fédérations, associations professionnelles	Koulikoro, Ségou, Kita, Sikasso et Bamako	Salariés Consultants	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq	Informations transmises par les radios locales, kiosques, d'informations, affiches, brochures, Consultations publiques	Informations sur le projet
						Renforcement de capacités sur mesures environnementales et sociales, gestion des plaintes et VBG
ONG et Associations	Conseil de jeunesse, Conseil de la société civile, ONG et associations de la zone d'intervention du projet	Koulikoro, Ségou, Kita, Sikasso et Bamako	Actionnaire Membre	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq	Informations transmises par les radios locales, kiosques d'informations, affiches, brochures Consultations publiques	Informations sur le projet
						Renforcement de capacités sur mesures environnementales et sociales, gestion des risques VBG/EAS/HS

Parties prenantes	Entités	Localisation	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
Médias	Mondiale, nationale et locale	Koulikoro, Ségou, Kita, Sikasso et Bamako	Spécialistes	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq	Informations transmises par écrits, réunions, rencontres d'échanges	Informations sur le projet
Populations locales	Individus et populations et communautés affectées par les activités du projet positivement et/ou négativement		PAP, Bénéficiaires, groupes vulnérables	Français, Bamanan, Sénoufo, Peul, Dogon Soninké, Bozo, Tamasheq	Informations transmises par les radios locales, kiosques d'informations, affiches, brochures Consultations publiques	Informations sur le projet
Partenaire Technique et Financier	Banque		Actionnaires	Français et Anglais	Informations transmises par écrits, réunions, rencontres d'échanges	Renforcement de capacités sur mesures environnementales et sociales, gestion des risques VBG/EAS/HS

Source : Consultant PMPP, 2023

IV. Programme de mobilisation des parties prenantes

4.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Conformément aux dispositifs de la NES 10, le PMPP définit une approche complète et équilibrée de mobilisation sociale des parties prenantes et information.

Le PMPP vise à rendre effective *la participation active* de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, pour favoriser *le dialogue*, réduire les tensions, protéger les droits de tout un chacun par rapport aux impacts positifs du projet, y compris des minorités et des catégories sociales marginales.

La mobilisation des toutes les parties prenantes est *un processus inclusif, itératif, continu et élargi* qui réunit les responsables du projet et toutes les parties prenantes tout au long du cycle du projet y compris la phase de préparation, la phase de mise en œuvre et la phase d'achèvement au sujet de toutes les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.

Cette mobilisation comporte plusieurs activités et approches distinctes et complémentaires. Le but est de *mettre en place et entretenir des relations ouvertes et constructives* avec l'ensemble des parties prenantes, pour faciliter la gestion du projet et de ses sous-projets individuels, y compris leurs effets et risques environnementaux et sociaux. Les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet et des sous-projets associés.

Dans la dynamique régionale, les objectifs visés par les parties prenantes emboîtés au calendrier sont agencés de la façon suivante :

Tableau 09: Synthèse des consultations et réunions au niveau régional

Objectifs visés par les parties prenantes	Bamako	Ségou	Koulikoro	Sikasso	Kita	Calendrier de mobilisation	
						Préparation du Projet	Mise en œuvre du projet
Aménagement des terres							
Contribution à l'objectif d'autosuffisance alimentaire							
Création d'emplois directs et indirects ;							
Utilisation anarchique des produits chimiques et défrichage des espaces boisés							
Développement des agro-entreprises horticoles							
Mettre en place un mécanisme de suivi des activités du projet							
Rapprocher les services techniques pour identifier les besoins en renforcement de capacité							

Source : Consultant PMPP, 2023

La communication et la diffusion d'informations constituent la pierre angulaire pour l'exécution du plan de mobilisation des parties prenantes. D'une manière générale, les informations à communiquer seront spécifiées et varieront en fonction des groupes de parties prenantes à cibler et concernées et/ou touchées par la réalisation des activités du PDCVH.

En général, les informations ci-après sont communiquées aux différentes parties prenantes par l'UGP PDCVH :

- L'objectif du Projet et sa zone d'intervention ;
- Le calendrier (début et fin du projet, les dates marquantes du projet) ;
- Les impacts négatifs sur l'environnement et le milieu social et les mesures de mitigations prévues ;
- Les effets bénéfiques du Projet ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ;
- L'engagement citoyen.

Une stratégie de communication efficace est nécessaire pour gérer les attentes et assurer une large diffusion des informations auprès des bénéficiaires cibles et des parties prenantes impliquées. A cet effet, les axes majeurs d'intervention du projet en termes de diffusion de l'information pourront porter sur :

- **Plaidoyer et Mobilisation des parties prenantes**

La prise en charge de cet axe se justifie par la nécessité de bénéficier de l'accompagnement institutionnel et communautaire des parties prenantes dans les zones d'intervention du Projet. Elle est principalement structurée autour des aspects ci-après :

- Tenir une Réunion de démarrage entre les équipes de facilitateurs et les responsables de l'UGP ;
- Prendre contact et vulgariser les actions du projet par le plaidoyer au niveau des autorités administratives, locales, dignitaires locaux (chefs de quartiers, Imams, ...) ;
- Organiser des rencontres d'information sur l'état d'avancement du PDCVH, la gestion des risques sociaux et environnementaux, le mécanisme de gestion des plaintes, etc. avec les autorités, leaders locaux et communautés ;
- Faciliter la mise en place des cadres de concertation, en relation avec les parties prenantes intéressées dont les intérêts et pouvoirs vis-à-vis du projet ont été évalués élevés.

- **Conception des messages et supports**

Plusieurs supports seront élaborés et concernent :

- Les supports didactiques qui se présentent sous formes d'aides pédagogiques et informatives dans les réunions (plaquettes d'informations)
- Les supports d'information pour la communication du projet (affiches, casquettes et Tee-shirts, ...)
- Les supports de communication pour la campagne de masse (spots et émissions interactives de radios communautaires, publi-reportage.

Dans le cadre du PMPP, les contenus des messages sont surtout d'ordre informatif, basés toutefois sur une attitude d'écoute attentive des préoccupations des parties prenantes afin d'y apporter des réponses adéquates.

A cet effet, les facilitateurs doivent connaître leur sujet et ce qu'ils doivent présenter aux parties prenantes et être en mesure d'apporter des réponses à leurs questions comme celles relatives au projet, aux objectifs, aux résultats, au rôle des populations, à la durée, etc. L'assistance périodique du personnel de l'UGP serait nécessaire pour atteindre cet objectif.

De manière spécifique, les facilitateurs doivent maîtriser les informations relatives aux points ci-dessus :

- Les critères qui ont présidé au choix des zones d'implantation du PDCVH et leurs sites d'implantation ;
- L'état d'avancement du projet et date de démarrage et de fin des travaux ;
- L'état d'avancement de la mise en œuvre des activités de réinstallation et d'assistance à la restauration des moyens de subsistance si nécessaire ;
- Le dispositif mis en place pour informer et faire participer les parties prenantes à la mise en œuvre du projet ;
- Les instances et procédures de recours qui s'offrent aux parties prenantes ;
- Les mesures sociales prévues par le Projet ;
- L'existence de codes de conduite avec le langage clair sans ambiguïté interdisant les violences basées sur le genre (VBG), l'Exploitation et l'Abus Sexuelle (EAS) et le Harcèlement Sexuels (HS) ;
- Les services d'appuis médicaux, psychosociaux, et légaux pour les survivantes de VBG/EAS/HS ;
- la sensibilisation aux alentours des sites de travaux/populations riveraines sur les comportements interdits dans les codes des conduits et comment accéder au MGP au cas de non-respect.

- Campagne d'information et de communication

Le programme de communication sera réalisé en faveur de toutes les parties prenantes du projet, quels que soient leurs niveaux d'intérêt et d'influence sur le projet.

En effet, de nombreuses représentations peuvent impacter négativement le projet. Pour y remédier, le plan d'action de communication devra permettre de susciter un dialogue permanent avec les parties prenantes par rapport aux aspects qui peuvent influencer négativement le projet. Il s'agira de maintenir l'information et le dialogue avec toutes les parties prenantes durant toute la vie du projet.

S'agissant de la phase de travaux (prochaine étape du projet), le plan de communication vise à :

- Informer les parties prenantes sur le processus et les critères et choix des sous projets et surtout des sites retenus ;
- Favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagés ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passifs ;
- Adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et résolution des problèmes sociaux et environnementaux découlant de la mise en œuvre du Projet ;
- Impliquer les groupes vulnérables (en particulier les femmes, les jeunes garçons et filles, les opérateurs privés de structure d'enseignement et de formation professionnelle, etc.) à travers une approche ciblée.

✓ **Promouvoir la transparence du processus et son appropriation par toutes les parties prenantes.**

À cet égard, le plan de communication comportera des actions qui permettent de véhiculer des messages à travers les vecteurs pertinents (autorités, leaders d'option, organisations socio-professionnelles) et à travers les canaux discutés.

Ces systèmes de communication sont sanctionnés par des procès-verbaux (PV) de réunions et des listes de présence signées par les participants en plus d'un registre photographique.

Les informations recueillies ainsi que les questions, commentaires et suggestions sont notées par un des moyens préétablis : procès-verbal de la rencontre, documents individuels signés. Par la suite, ces informations sont inscrites dans la base de données consacrée à la gestion de l'information qui sera tenu par l'UGP.

Ce répertoire sera partagé à tout le personnel et les partenaires de l'UGP afin d'assurer l'uniformité des réponses données par ces derniers à une même préoccupation des populations. Pour ce faire, un rappel de la nécessité de garder sur soi le recueil des messages et questions clés, doit être fait à l'endroit de toute équipe qui entreprend une mission sur le terrain ou sur une séance de communication.

Le suivi du programme sera assuré par l'UGP aux fins d'assurer un contrôle interne de qualité des prestations en communication. Des modalités et des indicateurs de performances seront définis pour le suivi et l'évaluation des activités.

Au stade d'élaboration de ce PMPP, la stratégie de communication proposée ci-après découle de l'appréhension des pratiques existantes et des résultats des consultations des groupes de parties prenantes. Cette stratégie sera à actualiser dès le démarrage effectif du projet pour que les approches d'engagement de chaque partie prenante soient internalisées. Un Plan de communication doit être ainsi élaboré dans la même optique.

Lors de la communication et de la diffusion des informations à mettre en œuvre par le projet, il faut tenir compte des situations socio-économiques de chaque localité : faible niveau d'instruction de la population, taux d'analphabétisme élevé, accès limité à l'information, etc. En considération de ces aspects, le tableau ci-après présente les techniques de communication et de diffusion des informations sur le Projet, qui s'adaptent aux parties prenantes identifiées.

Tableau 10 : Calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Parties prenantes ciblées	Activités du Projet	Activités de diffusion de l'information ou de communication	Méthodes proposées	Calendrier indicatif	Pourcentage atteint	Responsable	Observations
Phase de préparation							
Toutes les parties prenantes à l'échelle régionale	Démarrage du Projet/ Introduction du Projet	Informations sur le Projet/ Présentation des activités du Projet	-Réunion d'information -Ateliers national ou régionaux de lancement du Projet -Réunion officielle (présentielle ou virtuelle)	Au démarrage effectif du Projet	100 % des parties prenantes concernées	UICGA/PCDA, autres ministères, Partenaires techniques et financiers Gouverneurs, Préfets, Services techniques régionaux de l'Etat, Médias publics et privées, Secteur privé	Les ateliers de lancement s'accompagnent de distribution de documents physiques sur le Projet (brochure, dépliant, etc.) Les réunions peuvent être présentielle et/ou en visioconférence.
Toutes les parties prenantes à l'échelle locale			Réunion de lancement au national	Au démarrage effectif du Projet	100% des parties prenantes concernées	UICGA/PCDA, Gouverneurs, élus, Autorités coutumières	
Phase de la mise en œuvre							
	Diffusion du PEES, des documents de gestion des risques environnementaux et sociaux (CGES, CPR, PGMO, PGN, PGS, PMPP, Plan VBG)	Présentation publique des documents de sauvegarde du Projet (contenu abrégé)	Réunions publiques, brochures, affiches, publication dans le site Web de l'UGP, page Facebook	Trois premiers mois après le démarrage effectif	100 % des parties prenantes concernées	UGP, Partenaires techniques et financiers, OSC, etc	Le résumé de chaque instrument de gestion E&S en version française est déposé au niveau de chaque région d'intervention du PDCVH

Parties prenantes ciblées	Activités du Projet	Activités de diffusion de l'information ou de communication	Méthodes proposées	Calendrier indicatif	Pourcentage atteint	Responsable	Observations
Toutes les parties prenantes à l'échelle locale (touchées et concernées)	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Réunions publiques, radios communautaires, affiches	Au cours du 1 ^{er} mois qui suit le démarrage Annonce radio (2 fois par semaine) pendant un mois	Les radios communautaires couvrent 100% des bénéficiaires	Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Genre/VBG de l'UGP	
Autorités locales	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Focus group	Au cours des trois premiers mois après le démarrage	Les radios communautaires couvrent 100% des bénéficiaires	Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Genre/VBG de l'UGP	
Groupes vulnérables	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Focus group	Au cours des trois premiers mois après le démarrage	les focus group seront organisés	Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Genre/VBG de l'UGP	
Parties prenantes touchées	Construction et mise en service des infrastructures	Informations sur les enjeux E&S du projet en général et de l'activité de construction des infrastructures en particulier; mesures d'atténuation adoptées par le projet	Sensibilisation et formation ; affiches, consultations publiques, radio.	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées		
	Suivi de l'avancement des activités du projet	Information sur les sous-projets	Réunion thématique,	Tout au long du cycle du projet		UGP	

Source : Consultant PMPP, Août 2023

4.3. Stratégie pour les consultations

La réussite d'un plan et d'une stratégie de communication repose généralement sur trois piliers importants : informer, rassurer et diriger. Avec le concours de toutes les parties prenantes, l'adoption de ces trois éléments peut avoir une incidence positive sur l'appropriation du projet par les bénéficiaires notamment :

- **Informer** : donner des informations claires sur les critères d'éligibilité et les Communes bénéficiaires ;
- **Rassurer** : tenir compte des inquiétudes des communautés, tenter d'y trouver des solutions et apaiser leurs craintes en rapport avec les risques suspectés. Cela suppose la réception des feedbacks, le dialogue ouvert et mutuel et l'anticipation sur les réactions et les questions ; et
- **Diriger** : uniformiser les messages qui renseignent et qui rassurent, et corriger les idées fausses et calmer les craintes de l'inconnu.

Au niveau communautaire, les unités régionales du projet seront investies d'une mission d'information, de sensibilisation et de communication.

L'implication des dignitaires locaux et autres acteurs communautaires et leaders d'opinion doit être également soutenue en tant que créneau pour favoriser l'engagement et la mobilisation des communautés.

La communication doit également insister sur des valeurs (contrat social, civisme, transparence) permettant de renforcer des réseaux villageois et inter-villageois.

Par conséquent, le projet veillera à ce que les orientations ci-dessus déclinées soient incluses dans la stratégie de communication qui sera mise en place par le projet.

Le tableau ci-dessous présente les étapes, méthodes et timing de diffusion de l'information aux parties prenantes. Il sera mis à jour après un premier cycle de consultations avec le gouvernement et la société civile :

Tableau 11: Synthèse sur la diffusion de l'information

Étape du projet	Parties prenantes visées	Liste des informations à divulguer	Méthodes et timing proposés
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - Ministères et Autorités en charge de l'Environnement, et l'Agriculture - Organisations Communautaires - ONGs - Autres parties prenantes Institutionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Description du projet - CGES - CPRP - PGMO - PGN - PMPP - MGP 	<ul style="list-style-type: none"> - E-mail correspondance et réunion par vidéoconférence (An) - Interviews avec le public (An) - Réunion de Consultation (An)
Préparation et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Grand public - Communautés bénéficiaires - Personnes et groupes vulnérables - Travailleurs du Secteur de l'Environnement, l'Agriculture - Personnel du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités du projet - Enjeux environnementaux et sociaux des activités du Projet y compris les aspects hygiène, santé, sécurité, violences sexuelles ; VBG, travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets - PGMO ; - Processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes (Participation et l'implication des acteurs et des populations locales) - PGN ; - Mécanisme de gestion des plaintes - Risques et effets potentiels du projet et mesures d'atténuation - Critères d'éligibilité aux sous-projets du PDCVH 	<ul style="list-style-type: none"> - Médias (An) - Information par prospectus (An) - Radios, télévisions, journaux et Réseaux sociaux (An) - Ateliers Virtuels et focus groups avec les personnes affectées et les groupes vulnérables (An) - Consultations des Communautés - Numéro vert pour information et divulgation et prise en compte des plaintes (An)
	<ul style="list-style-type: none"> - Médias, organisations communautaires, autorités locales et leaders d'opinion 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication destiné au grand public - Appui à l'évaluation périodique du dispositif de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Partager des pratiques (An), - Identifier des priorités (An), - Faciliter des partenariats, - Amplifier les bonnes pratiques (An), - Fournir des conseils et apporter une assistance technique aux parties prenantes concernées, et Promouvoir la coopération avec le PDCVH(An)
Clôture	<ul style="list-style-type: none"> - Public Général - Personnel du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport périodique et rapport d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Coupures de journaux (An) - Information par prospectus (An) - Assemblées communautaires (An)

Source : Consultant PMPP,

4.4. Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Kita, Ségou et les périurbaines de Bamako des organisations existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces organisations seront mises à contribution pour identifier les groupes vulnérables liés au projet et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes.

Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- Rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps, etc.)
- Mise à disposition de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;
- Choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Services de transport vers les lieux de la réunion la plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- Tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations ;
- Adoption de mesures incitatives pour encourager la participation des personnes vulnérables aux processus du projet. Par exemple Respect de la personne pendant les rencontres — Demander leurs avis et prendre en compte leurs points de vue — leur expliquer pourquoi leurs points de vue sur une question donnée ne sont pas pris en compte — Alléger le fardeau d'aller aux réunions peut-être en prenant des mesures de discrimination positive en leur endroit (frais de déplacement, aider à soigner leur image en allant aux réunions, etc.)

À la suite de cette première étape du processus, les structures suivantes ont été recensées dans le cadre de la gestion des risques VBG/EAS /HS. Par ailleurs, les lieux clefs de cette cartographie se situent à plusieurs échelles et sont résumés dans le tableau qui suit :

Tableau 22: Quelques structures locales et régionales

Village	Commune	Cercle	Région	Types de services offerts
ONG	ONG	CSRéf (Centre de Santé de Référence) SLPFEF (Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfance et de la Famille) SLDS (Service Local du Développement Social) CAFO (Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali)	Hôpital DRPFEF (Direction Régionale de la Promotion de la Femme, l'Enfant et de la Famille) DRDS (Développement Régionale Social et de l'Économie Solidaire) DRS (Direction Régionale de la Santé) CAFO (Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali)	Diagnostic et traitement des maladies sexuellement transmissibles, Santé reproductive/ planification familiale, Kits de viol, Sensibilisation aux mariages précoces, aux mutilations génitales féminines
		Clinique Juridique		Écoute Appui au transfert vers les services de justice Assistance d'avocat pris en charge
		Parajuristes		
			Institutions de justice	
Famille				
Conseil de village				
		CSI (Centres de soins infirmiers)		
	CSCOM (Centres de Santé Communautaire Universitaires)			Diagnostic et traitement des maladies sexuellement transmissibles, Santé reproductive, kits de viol,
	Centres pour femmes			

Source : Consultant PMPP du PDCVH, 2023.

L'UGP se mettra en rapport avec les communautés qui seront plus à même de renseigner sur les groupes vulnérables et sur la meilleure façon de communiquer avec eux. En tout état de cause, l'UGP déterminera comment ces groupes vulnérables seront consultés sur les sous-projets.

4.5. Calendriers

Le tableau suivant fournit les informations relatives aux calendriers répertoriant les phases du projet, les décisions majeures et les dates butoirs pour la soumission de commentaires.

Tableau 33: Information relative aux calendriers et dates butoirs

Phases du projet	Liste des informations et décisions majeures	Dates butoirs pour la soumission de commentaires
Préparation	Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés ;	Au démarrage des travaux ()
	Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables ;	À la fin de la réalisation des PAR, PGES et début de la mise en œuvre
	Processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes (Participation et l'implication des acteurs et des populations locales)	À la fin le er semestre de la première année de mise en œuvre
	Le mécanisme de gestion des plaintes	Au premier semestre de la première année de mise en œuvre et durant
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités : hygiène, sécurité, VBG/ES-AS/HS, travail des enfants lors des travaux, gestion des ressources naturelles	À mi-parcours de la durée des travaux
Exploitation	Mesures de gestion et d'entretien des infrastructures	À la fin de chaque année

Tableau 44: Information relative sur la mise en oeuvre du PMPP

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Préparation du projet	Élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) plus adapté et bien détaillé	Consultation des parties prenantes et Consultations publiques réalisées dans le cadre du PGES sur les modalités de mobilisation et les impacts et mesures d'atténuation des activités du projet	UGP —Autorités locales — Populations riveraines – travailleurs du projet	Consultant	Décembre (en cours)
Mise en vigueur du projet	Rédaction du plan de Mobilisation des Parties prenantes avec	Guide d'entretien et questionnaires pour les Focus groups entretiens semi-structurés et individuels	Autorités communales — représentants des structures – travailleurs du projet	Consultant	Avant le démarrage du programme

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
	le Mécanisme de Griefs				
Exécution du projet	Suivi de la mise en œuvre des mesures du PMPP	Consultation des travailleurs du projet et des organisations de la société civile spécialisée Réunions formelles	Populations riveraines — Autorités communales - représentants des structures – travailleurs du projet	Consultant spécialiste	Toute la durée du projet
	Rapport d'avancement du projet	Consultation des travailleurs du projet et des organisations de la société civile spécialisée Réunions formelles	Populations riveraines — Autorités communales - représentants des structures – travailleurs du projet	Consultant spécialiste	Tous les trimestres à partir de la mise en vigueur du projet et de toute la durée de vie du projet
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMPP	Rapports d'évaluation	Sorties sur le terrain, entretien auprès des riverains et les travailleurs du projet	Acteurs locaux du projet	Spécialiste social/ environnemental/ communication Le chargé du suivi-évaluation du projet	Toute la durée du projet
Clôture/Retrait du système	Évaluation globale du projet	Interviews et entretiens Réunions formelles Élaboration du rapport de clôture	Tous les acteurs du projet	Évaluateurs	Fin projet

Source : Consultant PMPP du PDCVH.

4.6. Examen des commentaires

En cas de nécessité, les commentaires éventuels provenant des parties prenantes seront faits de façon écrite ou orale. Les commentaires écrits seront faits par lettre ou transcription sur un registre dédié à l'UGP sous la supervision du spécialiste en développement social. Les commentaires oraux seront enregistrés dans des supports sonores authentifiés, ou alors transcrits soit par lettre soit par registre dédié, avec l'appui d'un intermédiaire traducteur/transcripteur reconnu et agréé. Les commentaires écrits ou oraux seront examinés par l'UGP qui s'engage à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte.

4.7. Phases ultérieures du projet

L'UGP expliquera aux populations bénéficiaires et affectées qu'elles seront tenues régulièrement au courant de l'évolution du projet, par voie de rapports semestriels sur sa performance environnementale et sociale, ainsi que sur la mise en œuvre du PMPP, MGP, CPRP et du CGES. Pour cela, l'UGP produira, au moins une fois par an, des rapports à l'intention des parties prenantes.

La production de ces rapports sera plus fréquente durant les périodes particulièrement actives, lorsque les effets sur les populations, notamment les groupes vulnérables, sont plus intenses ou lors du passage d'une phase à la suivante (par exemple, des rapports trimestriels durant la phase de construction, et ensuite, des rapports semestriels durant la phase de mise en œuvre et un rapport final de mise en œuvre tenant lieu d'audit de la mise en œuvre du PDCVH, du partager à partager avec toutes parties y incluse la Banque mondiale).

V. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Ressources

L'UGP mobilisera les ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la mise en œuvre du PMPP (divulgence du PMPP, renforcement des capacités, développement du plan et supports de communication, mise en œuvre de la communication, accessibilité, gestion des griefs, gestion des feedbacks, suivi - évaluation du PMPP, etc.). Le Spécialiste en développement Social (SDS) de l'UGP sont chargés de la mise en œuvre du PMPP en collaboration avec les autres experts, sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP. Le Responsable Administratif et Financier de l'UGP suivra l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes. L'UGP transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leurs numéros de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).

Le budget pour la mise en œuvre du PMPP est agencé de la façon suivante avec des coûts estimatifs :

Tableau 15 : Budget pour la mise en œuvre du PMPP

Rubrique	Activité	Responsable	Délai /Périodicité	Coût estimatif en FCFA	Coût estimatif en US \$ ⁵
Divulgence du PMPP	Atelier national de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	UGP	Dès l'approbation du PMPP	30 000 000	52632
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'État et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	UGP	Dès l'approbation du PMPP	10 000 000	17544
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	UGP	Dès l'approbation du PMPP	20 000 000	35088
	Conception des supports de communication	UGP	Dès l'approbation du PMPP	15 000 000	26316
Mise en œuvre de la communication	Tenue de séances de communication (radios, télévision et presses écrites)	UGP	Pendant toute la durée du projet	60 000 000	105263
	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales, les administrations publiques, les OP, les PAP et les ONG concernées	UGP	Pendant toute la durée du projet	30 000 000	52632
Accessibilité	Mise en place d'une plateforme (site web interactif, pages Facebook, Twitter)	UGP	Dès l'approbation du PMPP	PM	PM
	Création d'un numéro, adresses électroniques et postal	UGP	Dès l'approbation du PMPP		

⁵ Le Coût estimatif en US est calculé sur la base de 1\$ égal à 570 FCFA

Rubrique	Activité	Responsable	Délai /Périodicité	Coût estimatif en FCFA	Coût estimatif en US \$ ⁵
Gestion des Plaintes	Détail dans le tableau	UGP	Dès l'approbation du PMPP	PM	PM
Suivi évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	UGP	Tous les mois	PM	PM
	Mise à jour PMPP	UGP	Tous les ans	PM	PM
TOTAL				165 000 000	289 474

Source : Consultant PMPP du PDCVH, 2023.

5.2. Fonctions de gestion et responsabilités

L'UGP va incorporer les activités de mobilisation des parties prenantes dans le système de gestion du projet, dans le document de projet et dans le manuel de procédures du projet. Le Spécialiste en développement Social (SDS) de l'UGP sera chargé de la mise en œuvre du PMPP et de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes. Pour cela, ils seront appuyés par le Responsable Administratif et Financier de l'UGP, le Spécialiste Passation des Marchés (SPM) et le Responsable Suivi-Evaluation (RSE).

Le Coordonnateur de l'UGP aura un rôle majeur de coordination et de supervision dans la mise en œuvre du PMPP.

À cet effet, le processus sera enregistré, suivi et géré (par exemple, à travers la mise en place d'une base de données des parties prenantes au niveau national et de registres des engagements au niveau local qui seront gérés confidentiellement au niveau de l'UGP du projet. Par ailleurs, ce dispositif pourrait être renforcé par :

- La mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe WhatsApp, etc.) servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au Projet ;
- La création d'adresses électroniques et d'un numéro de téléphone, dédiée aux plaintes
- Le recrutement d'un responsable en charge du système de gestion de l'information comprenant le système d'enregistrement et de suivi des griefs.

VI. Mécanisme de gestion des plaintes

A l'image de tous les projets de la Banque mondiale, le PDCVH requiert la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ouvert à toutes les parties prenantes y compris les personnes et groupes vulnérables. C'est pourquoi le présent MGP du PDCVH a été élaboré en vue de la mise en œuvre de ces sous-projets dans les meilleures conditions et sera maintenu durant toute la période d'exécution du Projet. Ce MGP fournit un système d'enregistrement et de gestion des recours transparent, juste, inclusif, participatif équitable et opérationnel pour toute plainte liée au projet. Un tel mécanisme permet de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des parties prenantes et reliées aux différentes activités du PDCVH sont suffisamment écoutées, bien examinées, traitées dans le but d'en cerner les causes, de prendre les actions correctives et d'éviter une aggravation qui risque de perturber les activités du projet. Etant donné que la gestion des plaintes est un élément fondamental de l'engagement de tout projet vis-à-vis des parties prenantes, le Consultant a identifié les procédures, recours et mécanismes de traitement des plaintes afin de permettre au projet de maîtriser la conduite à tenir face aux éventuels plaintes ou conflits pour leur résolution efficace et efficiente.

6.1.Objectifs et critères d'efficacité du MGP

La NES n°10 (Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information) reconnaît l'importance de l'engagement ouvert et transparent entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel de la bonne pratique internationale. L'engagement efficace des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, améliorer l'acceptation du projet, et contribuer de manière significative à la conception et à la mise en œuvre réussie du projet.

L'engagement des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du Projet. Lorsqu'il est conçu et mis en œuvre de manière appropriée, il est au cœur de la construction de relations fortes, constructives, et réactives qui sont essentielles pour la bonne gestion des risques environnementaux et sociaux d'un projet. L'engagement des parties prenantes est le plus efficace lorsqu'il commence à un stade précoce de la préparation d'un projet, et fait partie intégrante de la prise de décisions précoces et de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet.

La NES n°10 devra être attentivement lue et examinée en parallèle avec la NES n°1. Les exigences relatives à l'engagement des travailleurs sont présentées dans la NES n°2. Des dispositions spéciales concernant la préparation aux situations d'urgence sont couvertes dans les NES n° 2 et n°4.

6.1.1. Objectifs du MGP

De manière spécifique, les objectifs poursuivis par le MGP sont les suivants :

- Etablir un système de réception, d'enregistrement et de traitement des plaintes et préoccupations en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes et personnes vulnérables y compris les femmes et les filles adolescentes ;
- Fournir un système efficace, transparent, opportun, équitable et non discriminatoire qui permettrait aux personnes lésées de se plaindre et d'éviter les litiges ;
- Favoriser le règlement social et à l'amiable des plaintes et éviter le mieux que l'on peut à faire recours à la justice ;

- Minimaliser la mauvaise publicité, éviter / minimaliser les retards dans l'exécution du projet ;
- Assurer la durabilité des interventions du projet et son appropriation par les parties prenantes ;
- Donner des éclaircissements pour donner suite à des demandes d'information.

En tout état de cause, le MGP permet de respecter les droits humains, c'est-à-dire d'éviter de porter atteinte aux droits d'autrui et remédier aux impacts défavorables sur les droits humains que les activités peuvent avoir causés ou favorisés. C'est un exercice de diligence raisonnable d'une bonne gestion de la performance environnementale et sociale d'un projet pendant toute sa durée de vie. Pour les plaintes liées aux VBG/EAS/HS, cela signifierait garantir que tout le processus est confidentiel et centré sur les survivants avec un accès à des services offrant assistance et soins aux survivantes.

Dans les cas où il n'est pas possible d'éviter des conflits dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le présent MGP est établi pour anticiper et régler les problèmes en amont afin d'éviter le recours au système judiciaire lourd mais aussi contribuer à la mise en œuvre du Projet d'une manière sereine, juste et transparente. Le MGP s'appuie sur un processus transparent, inclusif, participatif, compréhensif, et approprié sur le plan culturel, aisément accessible à toutes les parties prenantes sans distinction et discrimination, gratuit et sans représailles.

6.1. Vue générale des plaintes et conflits à traiter

Un principe fondamental du MGP est la célérité dans le traitement des plaintes des personnes affectées par le projet (PAP). De ce fait, la plainte peut survenir à tout moment. Cependant, le MGP doit pouvoir traiter les cas dans une durée raisonnable et le plus tôt possible.

Après les plaintes et accords sur les changements à apporter pour une meilleure prise en compte des intérêts des PAP, un procès-verbal devra garantir cette entente et les modifications nécessaires seront apportées. Il appartiendra à l'administration locale en rapport avec les structures d'exécution du PDCVH d'en informer les PAP.

Dans ce cadre et sans être exhaustif, des plaintes et conflits de plusieurs ordres peuvent éventuellement apparaître :

- Erreurs dans l'identification des personnes affectées par le projet et l'évaluation de leurs biens ;
- Désaccord sur des limites de parcelles ;
- Conflit sur la propriété d'un bien ;
- Conflit foncier, expropriation
- Désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien ;
- Désaccord entre héritiers ou membres d'une même famille sur la propriété ou sur les parts d'un bien donné ;
- Désaccord sur les mesures de réinstallation.
- Désaccord entre investisseurs et populations locales.
- Désaccord entre investisseurs et l'Etat.
- Désaccord l'Etat et populations locales.
- Désaccord entre entrepreneurs et personnels.
- Conflits sociaux entre le projet et les communautés affectées par le Projet
- Plaintes relatives aux Violences basées sur le genre (VBG), (EAS), (HS), (VCE)
- Etc.

6.2.Procédure de traitement des plaintes (pour les plaintes non-liées à la VBG/EAS/HS)

→ L'accès

Les bénéficiaires des actions du projet ainsi que le public doivent être informés du mécanisme de gestion des plaintes, de la démarche, des règles, des procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ils doivent pouvoir les utiliser en cas de besoin. Pour cela, l'UGP veillera à ce que tous les processus soient inclusifs et participatifs : toutes les personnes touchées par le projet sans distinction de leur sexe et de leur âge (membres des communautés, les responsables de projets, la société civile et les médias) seront encouragées à utiliser le Mécanisme de Gestion des Plaintes. Une attention particulière sera accordée aux personnes pauvres et aux groupes marginalisés, aux groupes et individus ayant des besoins spéciaux.

Les plaintes et les réponses aux plaintes peuvent être verbales, écrites, audio, etc. à travers les canaux et/ ou les moyens de communication adaptés à la réalité du pays et des communautés de base notamment des lettres, des réunions, des ateliers, des campagnes, des appels téléphoniques, via internet (soit par courriel ou via par le futur site internet du PDCVH), des missions des Points Focaux, des dialogues et toute autre manière efficace de transmission d'informations. À tous les plaignants (es) potentiels (les) même ceux et celles qui ne savent pas lire, quels que soient leur sexe, l'âge, l'éloignement du lieu d'habitation, le niveau de revenus, des procédures simples, accessibles et conviviales seront mises en place.

Tous les membres de l'équipe du projet au niveau national et régional ainsi que les comités de gestion des plaintes seront formés sur le MGP. Après la formation des membres du comité de gestion sur le mécanisme de gestion (formulaire, manuel) des registres seront mis à leur disposition pour l'enregistrement des plaintes. Celui-ci sera intégré dans la campagne de communication et sera visible dans le site WEB du projet.

Une large information sur l'existence et le fonctionnement du MGP sera donnée à tous les acteurs et actrices (bénéficiaires, prestataires de service et partenaires stratégiques) à tous les niveaux. Les radios communautaires, les réunions d'information sur le projet, les réseaux sociaux (page Facebook du projet), le site internet, les structures de concertations communales et villageoises, les radios locales, etc. seront utilisés à cet effet. Les modalités de réception des plaintes spécifiant les différents moyens de transmission seront précisées. Il sera spécifié que les plaintes peuvent être orales ou écrites sur place, qu'elles peuvent être transmises par courrier sous pli fermé, par messages téléphoniques ou par courriel. Les prestataires de service et les partenaires stratégiques seront aussi largement informés.

De façon particulière les femmes et les couches vulnérables qui n'ont pas souvent l'habitude de se plaindre seront informées du MGP et auront l'assurance d'une réponse anonyme et confidentielle. Comme mentionne ci-haut, des procédures spécifiques seront élaborées pour gérer les plaintes confidentielles en rapport avec les VBG/EAS/HS. Un point focal sera désigné au sein de l'équipe de gestion du MGP à qui ces cas seront adressés.

→ **Le traitement des plaintes (pour les plaintes non-liées à la VBG/EAS/HS)**

Le dépôt de plaintes se fait de façon hiérarchique du Sous-Comité Local, au Spécialiste du Développement Social de l'Unité de Coordination du Projet. Toutefois, pour permettre de rendre le mécanisme accessible et de promouvoir la confidentialité, des plaintes anonymes sont recevables sans condition. Elles peuvent être déposées directement ou indirectement par les plaignants.

Le niveau de traitement d'une plainte est fonction de :

- *La personne visée* : Le traitement de la plainte relève d'un niveau supérieur de la personne visée. Lorsqu'un agent du projet est mis en cause, la plainte est transmise à son supérieur hiérarchique.
- *La complexité de la plainte* : plus la plainte est complexe, plus sa gestion va passer d'un niveau à un autre : Communauté, Antenne Régionale et Unité de Coordination du projet.
- *L'immixtion des autorités administratives et coutumières* : lorsque les autorités s'ingèrent dans l'expression d'une insatisfaction, cela nécessiterait un niveau plus élevé de règlement de la plainte.
- Au niveau de chaque village, les plaintes auront un centre de traitement unique, qu'est le Comité local de Gestion des plaintes.
- Le traitement d'une plainte doit se faire en présence des parties impliquées (plaignant(e) et l'accusé(e), en privilégiant la conciliation.
- Une Cellule de Gestion de Plaintes sera constituée au niveau national, autour du Coordonnateur national en collaboration avec les experts concernés par le traitement des plaintes.
- Une base de données sera établie avec le numéro d'identification de la plainte, sa description, le contact du /de la plaignant (e), la date de réception de la plainte, la catégorie de la plainte, le nom de la personne à qui la plainte a été transférée pour traitement, la date de transfert, la date prévue pour la résolution, la date de la résolution, le résumé de l'action ou de la décision prise, les commentaires.

→ **L'accusé de réception par le Projet (pour les plaintes non-liées à la VBG/EAS/HS)**

Un accusé de réception sera systématiquement immédiatement délivré dès réception de la plainte dans le cas de réclamations écrites. Dans ce cas, un numéro de dossier est donné avec une décharge. Dans le cas d'une plainte par voie électronique, une réponse automatique de réception de la plainte est envoyée. Dans le cas où les réclamations sont exprimées au cours des réunions, elles seront inscrites dans le PV de la réunion et officiellement transmises ensuite.

Le (s) plaignant-(es) devront être informé (e-s) des étapes du processus et des délais de traitement de leurs plaintes. Les délais devront être respectés et en cas de non-respect, ils seront informés des raisons. Cette réponse peut-être automatiquement générée le jour suivant le délai.

→ **L'enregistrement de la plainte dans le registre (pour les plaintes non-liées à la VBG/EAS/HS)**

Les conditions doivent être réunies pour une résolution diligente, transparente et équitable de la réclamation, et des délais de réponse (n'excédant pas une semaine) devront être fixés. Au cours de cette période, les plaintes doivent être objectivement évaluées sur la base des faits et les actions adéquates pour la résolution de la plainte seront enclenchées.

La résolution peut être prise en charge à travers différents mécanismes de traitement des plaintes. Cependant, le règlement à l'amiable et au niveau communautaire sera privilégié dans le cas des plaintes non sensibles avec éventuellement le recours à la Cellule Nationale de traitement des plaintes. Un rapport annuel de synthèse permettra d'établir les statistiques des plaintes, les résolutions proposées et les résultats obtenus. Une analyse des processus, des résultats et des effets sur les plaignants (es) et les bénéficiaires est fortement encouragée.

Tableau 16 : Délai de gestion des plaintes

ACTIONS	DÉLAI PAR NIVEAU APRÈS RÉCEPTION			
	Commune	Cercle	Région	National (UGP)
Accusé de réception de la plainte	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
Règlement d'une plainte opérationnelle	2 jours	5 jours	10 jours	15 jours
Plaintes exigeant des investigations	3 jours	10 jours	15 jours	30 jours

→ **Le feedback**

La cellule de gestion des plaintes contactera les plaignants (es) pour leur expliquer comment leurs plaintes ont été prises en charge et quelles sont les solutions proposées.

Aucune plainte ne sera sans réponse. Les solutions appropriées retenues seront communiquées aux plaignants par réponse signée du Coordonnateur dans le cas d'un courrier ou par le canal utilisé par le/la plaignant (e) (téléphone, courriel, réseaux sociaux, site internet du projet, etc.), l'administration locale. Les structures communautaires et les notables locaux seront impliqués dans le relais des dispositions retenues et transmis aux plaignants. En tout état de cause, la gestion de chaque plainte fera d'un document complet et exhaustif permettant à tout moment du projet de retracer le cas et expliquer son déroulement ainsi que la résolution adoptée.

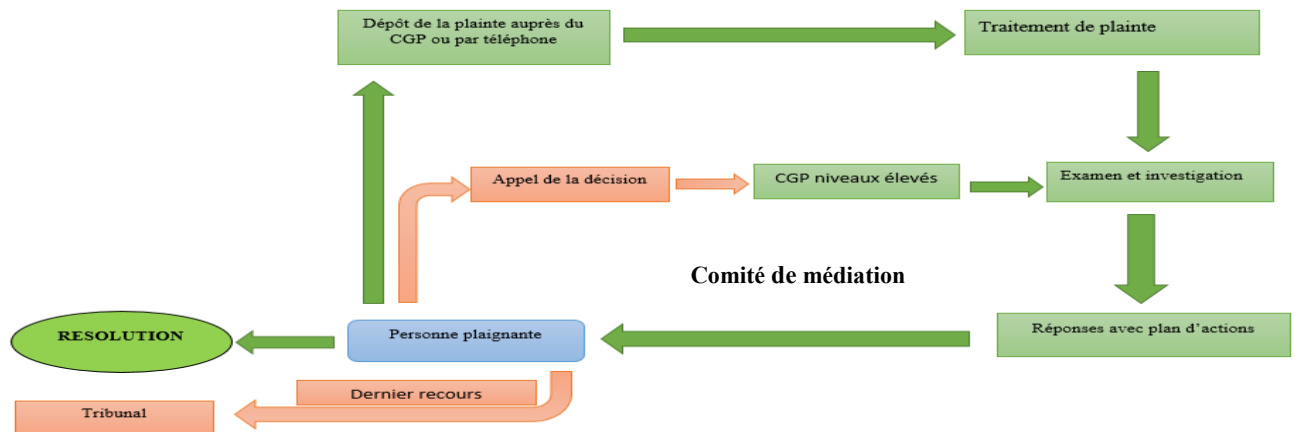


→ **Réponses et Archivage des plaintes (pour les plaintes non-liées à la VBG/EAS/HS)**

Un système d'archivage physique sera mis en place au niveau des comités de gestion des plaintes où les dossiers seront classés par thématique et par année et mis dans un endroit sécurisé contre les termites, les eaux, etc. L'annexe 1 concerne Formulaire de signalement des cas d'exploitation et abus sexuel et harcèlement Sexuel, afin de garantir leur résolution rapide et efficace et leur retour d'information aux plaignants.

Un système d'archivage physique et électronique (base de données) pour le classement des plaintes sera créé au sein de l'Unité de Gestion du Projet sur la base des informations collectées auprès des comités de gestion des plaintes et remontées par les assistants en charge du suivi-évaluation régional. Ce système sera composé de deux modules dont un module sur les plaintes reçues et un autre sur le traitement des plaintes. Ce système donnera accès aux informations sur i) les plaintes reçues ; ii) les solutions trouvées ; et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

Figure 1: Mécanisme de gestion et de règlement des plaintes



Source : Consultant CPRP du PDCVH, 2023.

6.3. Les comités de gestion des plaintes et des doléances

Les structures de gestion du présent MGP ainsi que leur mode de fonctionnement s'articulent comme suit :

→ Mise en place des comités de gestion des plaintes (CGP)

Dans le cadre de la gestion des plaintes et des doléances, le PDCVH mettra en place un comité de gestion des plaintes au niveau de chaque site d'intervention. Ceci pour permettre aux populations de saisir directement, sans déboursement de frais, les comités pour la réception et la gestion de leurs plaintes et doléances. Le PDCVH fera recours aux prestataires de services, en particulier les ONG locales et un consultant sénior pour la mise en place desdits comités.

Au regard des missions des comités, le PDCVH intégrera les aspects genre (femmes et jeunes), d'inclusion sociale et de VBG, pendant la formation desdits comités.

→ Composition des comités de gestion des plaintes

La sélection des membres du CGP se fera en Assemblée Générale communautaire en présence d'une ONG locale qui expliquera clairement les objectifs poursuivis et les attributions du Comité. Il rappellera également à l'AG les principaux critères d'éligibilité notamment : être membre de la communauté bénéficiaire, accepter de travailler de façon bénévole, être accepté et avoir une bonne renommée au sein de la communauté, être honnête, impartial, disponible, discret, patient. Ce sera enfin à la communauté de décider du mode de choix de ses représentants (par vote ou par consensus). Le plus important est que le processus soit conduit de manière transparente et participative avec la volonté et la disponibilité affichées des personnes choisies.

Lors de l'AG, la communauté mettra en place le CGP avec la composition suivante :

- Président ou présidente ;
- Secrétaire : (un homme ou une femme) ;
- Deux chargés de communication : (un homme et une femme) ;

- Trois membres : (dont au moins une femme).

La communauté doit aussi veiller à ce que les membres du comité ne soient pas issus d'une même famille. Le chef de village et le chef religieux ne peuvent en aucun cas être membres du CGP. Ils pourront cependant avoir statut de membre d'honneur disposant d'une voix consultative.

En cas de vacance de poste d'un membre du CGP (démission, exode, incapacité, incompétence, faute grave, décès, etc.), la communauté procède au pourvoi dudit poste à travers une assemblée générale.

Après la mise en place des membres du comité, il sera procédé à leur présentation à l'Assemblée Générale communautaire et sanctionner le processus par l'élaboration d'un PV. Il y a lieu également de préciser en AG que le mandat des membres du CGP couvre toute la durée du projet. Au total, le comité de gestion des plaintes est composé de 07 personnes. Ce comité travaillera en étroite collaboration avec les coordinateurs régionaux.

→ Missions des comités de gestion des plaintes et doléances

Les comités de gestion ont pour missions principales, la gestion des plaintes ou des griefs que les populations vont porter à l'encontre du Projet.

À cet égard, pour éviter toute confusion, le Projet informe la population, les comités de gestion, l'administration et les maires, des types de plaintes que les comités gèrent. Il leur est expliqué que seules les plaintes, découlant des conséquences de la réalisation des travaux ou activités menés dans le cadre du Projet, seront traitées par les comités.

Les différents acteurs, et plus particulièrement les collectivités où les travaux sont réalisés, sont informés que les comités gèrent les plaintes découlant spécifiquement (liste non exhaustive) :

- des dégâts causés par les travaux aux biens de la population ;
- du désaccord sur le montant des indemnités de compensation payé par le Projet ;
- du non-paiement des salaires des populations employées par les entreprises des travaux du PDCVH;
- du non-respect des us et des coutumes des communautés ;
- des violences faites aux femmes (VBG) ;
- des nuisances et perturbations permanentes des riverains causés par les travaux.

d. Appui et accompagnement aux comités de gestion

En vue de permettre aux comités, mis en place sur les sites, d'exécuter correctement leurs missions en conformité avec les attentes du Projet, des séances de formation sont organisées à l'endroit des membres des comités avec l'appui des services de l'ONG sous la supervision du consultant sénior. Le contenu de ces formations portera entre autres sur l'information que les comités doivent donner à la population sur leurs missions, sur la prévention, la gestion des plaintes et des doléances dans le cadre de leurs relations avec les entreprises et les mairies. Un système d'archivage relatif aux plaintes est mis en place par le PDCVH regroupant les plaintes remontées par les comités.

Les comités sont assistés dans l'exécution de leurs mandats, à travers un accompagnement du Projet dans le cadre du suivi de ses activités. Cet accompagnement se traduit par un suivi rapproché

notamment lors des missions de supervision du PDCVH et le système d'information instauré par le Projet.

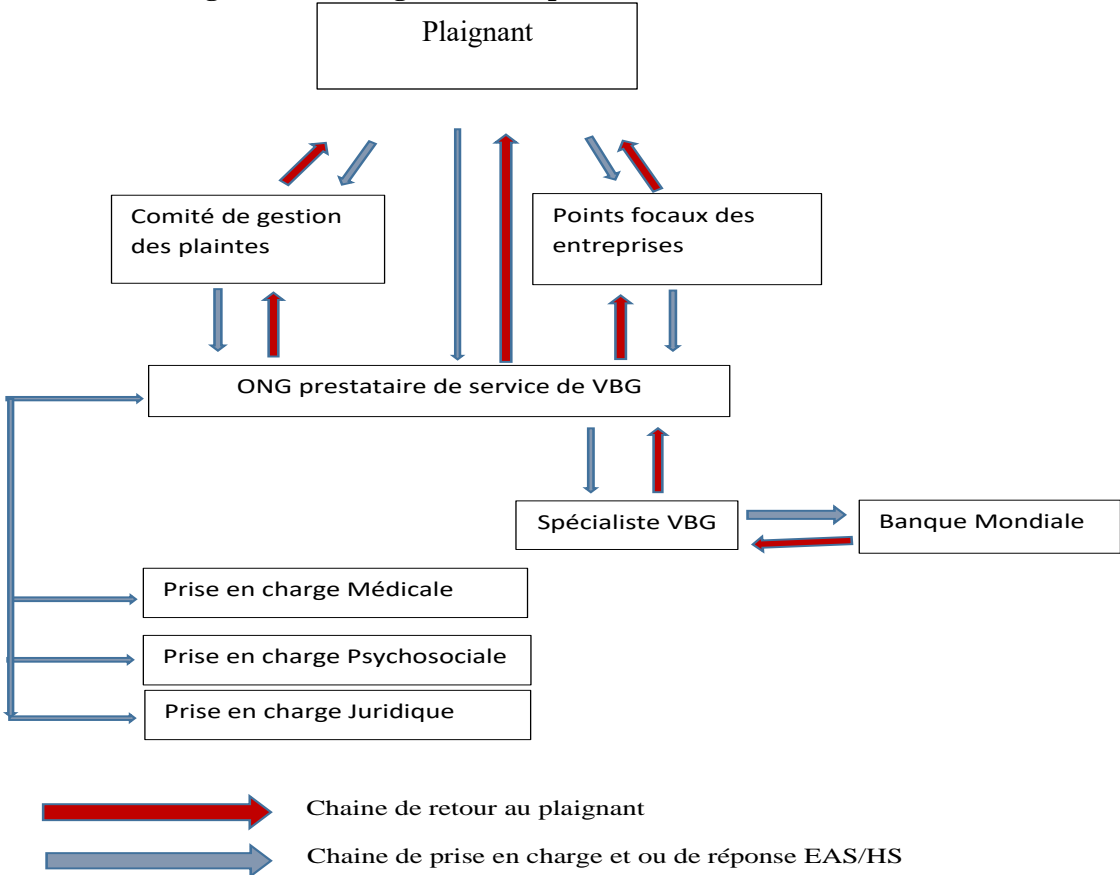
6.4.Manuel de gestion et traitement des plaintes liées aux Exploitations et Abus sexuels et Harcèlements sexuels

Le processus de traitement des plaintes relatives à la violence basée sur le genre ou à l'exploitation et aux abus sexuels suivra un processus particulier qui devra garantir la confidentialité et le recours judiciaire éventuel. Le risque du PDCVH a été évalué modérer, différentes mesures d'atténuation est à suivre :

- Sensibiliser l'agence d'exécution ;
- Cartographier les fournisseurs de services ;
- Sensibiliser la communauté locale ;
- Code de conduite et formation des travailleurs ;
- Mécanisme efficace de gestion des plaintes.

Dans cette dynamique, le mandat du mécanisme des plaintes sera de : (1) permettre des liens entre la victime et les prestataires de services de VBG, (2) permettre un lien avec le système juridique national (seulement avec le consentement éclairé de la personne concernée), (3) permettre à une équipe dédiée de déterminer la probabilité qu'une allégation soit liée au projet. Les plaintes liées à l'EAS/HS sont enregistrées par des personnes / institutions identifiées comme de confiance lors des consultations avec les femmes pour être accessibles et sûres. Tous survivant(e)s, même avant une vérification de la plainte, seront immédiatement référés aux services VBG suivant le protocole de réponse qui fera partie du plan d'action VBG. Des procédures spécifiques pour le traitement des plaintes de EAS/HS devront être disponibles, y compris des mesures pour garantir la confidentialité, la sécurité et le respect des plaignant(e)s/survivant(e)s tout au long du processus de gestion de la plainte.

Figure 2 : Mécanisme de gestion et de règlement des plaintes VBG



Source : Consultant, 2023.

VII. Suivi et Établissement de rapports

7.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

L'UGP garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du PDCVH, les parties prenantes (notamment les populations touchées) participeront aux projets de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (CGES, CPRP, EIES et PAR). Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités de mobilisation des parties prenantes :

- Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants désagrégé selon le genre ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ; nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Nombre de plaintes et de griefs et résolus ;
- %tage de plaignant (e-s) de VBG/EAS/HS référé (e-s) aux services de prise en charge désagrégé selon le genre.

7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans le chapitre. IV qui est le Programme de mobilisation des parties prenantes

Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) constitue l'un des outils indispensables dans la mise en œuvre des projets selon les nouvelles dispositions environnementales et sociales de la Banque mondiale. Ce document fait partie des documents contractuels d'approbation de tout projet dont la Banque mondiale participe au financement.

La vision du PDCVH est que les bénéfices sociaux et économiques générés puissent profiter à long terme aux communautés locales en particulier et au Mali en général. Elle vise aussi à minimiser les impacts négatifs. Son élaboration et sa mise en œuvre sont synonymes de travail en partenariat avec les communautés locales et les autorités administratives et politiques des zones d'activités.

L'objectif général du présent PMPP est de promouvoir la bonne performance sociale du projet dans les zones d'interventions prioritaires. C'est un dispositif dynamique qui sera régulièrement révisé et mis à jour pour refléter la participation des acteurs ainsi que les résultats de certaines activités et l'initiation d'autres. Ainsi, à cette étape du projet (début), ce plan comprend un cadre de travail qui sera affiné et développé à travers une planification et une mise en œuvre participative.

Cette collaboration dynamique permettra à la communauté d'utiliser le projet comme un catalyseur de développement durable dans une volonté de transparence et de compréhension entre les différents acteurs afin de susciter un soutien massif de la communauté envers le projet. L'UGP assurera le suivi pour réduire le stress et l'incertitude liés aux changements rapides qu'encourt la communauté du fait du projet. L'UGP donnera aussi l'opportunité aux populations locales de tirer le maximum possible des opportunités offertes par le projet et de subir le moins d'impacts négatifs possible résultant de ces changements.

ANNEXES

Annexe 01 : Formulaire de signalement des cas d'exploitation et abus sexuel et harcèlement Sexuel

Description sommaire des faits

Voie de réception de l'information

Présentation de la survivante Date (JJ/MM/AA) :
Présentation d'une tierce personne Code de l'incident :
Code/Nom du point focal :

Information sur la plaignante

Code : Âge :

Sexe : F M

Relation avec la survivante : Ami parent Témoin
Autres à préciser :

Information sur la survivante

Code :
Âge : Adulte enfant — ans Inconnu

Statut : employé (es) Inconnu autre : à préciser :

Adresse (Commune, village) :

Information sur l'incident

Date de l'incident (JJ/MM/AA) :

Type d'incident : Viol Abus sexuel sollicitation de sexe transactionnel sexe transactionnel

Lieu de l'incident : Chantier marché point d'eau chez la survivante chez l'auteur
Brousse/Foret autre à préciser :

En échange de rapports/ faveurs sexuels la survivante déclare avoir reçu ou promis :
Biens argent services emplois
autres à préciser :

Information sur l'auteur

Âge :

Sexe :

Fonction : ouvrier

entrepreneur

Membre de la communauté

autre à préciser :

Assistance immédiate

Type d'assistance	Assistance nécessaire	Assistance fournie	Commentaire
Assistance médicale			
Assistance psychosociale			
Prise en charge légale/ juridique			
Sécurité et protection			
Réinsertion économique			
Autres			

Annexe 02 : PV et quelques images des consultations publiques



PV Koulikoro.pdf



PV Kita.pdf



PV Bamako.pdf



PV Sikasso.pdf



PV Ségou.pdf

Photos de la consultation publique de Bamako



Photo de famille de la consultation publique



Discours du Directeur de cabinet du Gouverneur



Image de la présentation de la communication



Image des échanges après la communication

Photos de la consultation publique de Kita



Discours d'ouverture du CC du gouverneur



: Vue partielle des participants



Vue partielle des participants



Vue des participants lors de l'élaboration des communications



Vue des participants lors des discussions

Photos de la consultation publique de Koulikoro



Vue des participants a koulikoro dans le cadre de la consultation publique relative à la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales

Photos de la consultation publique de Ségou



Photos de la consultation publique de Sikasso



-Listes de présence

-Koulikoro

SECRETARIAT GENERAL
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR DE L'ORTICULTURE AU MALI (PDH/MALI)

ANIMATEUR :
OBJET : Atelier de consultation des parties prenantes pour la préparation du Projet de Développement des Chaines de Valeur de l'Horticulture au Mali (PDH/MALI)

LIEU : Koulikoro
DATE :

REPL
Un Peuple -

LISTE DE PRESENCE

N°	PRENOMS ET NOMS	H/F	STRUCTURE	LOCALITE	TEL.	EMAIL	SIGNATURE
1	Luc Diaou	H	DRA	Koulikoro	79211892	luc.diaou@gmail.com	[Signature]
2	Ousmane Ouédraogo	H	inter-professionnelle	Koulikoro	76025703		[Signature]
3	Ibrahim Oumar TENE	H	D.R.P.L.A	Koulikoro	66554557	tenbra.oum@gmail.com	[Signature]
4	Ragimataou Samou ALIAT	F	D.R.H.-K.Kn	Koulikoro	63393508	SamouRagimataou@gmail.com	[Signature]
5	Tienako TRAORE	H	PAZAM	Bko	76415644	tienako.traore@gmail.com	[Signature]
6	Imadjet Amadou TOMBALÉ	H	PAZAM	Bko	75163582	imadjet.ambal@gmail.com	[Signature]
7	Esaié COULIBALY	H	DRPFEP	Koulikoro	79203605	esaié.coulibaly@gmail.com	[Signature]
8	Fatoumata Berthe	F	SARAYOULIWA	Koulikoro	70486990	Fatoumatadot@gmail.com	[Signature]
9	GAOUSSOU MOROA	H	OSC/Regime	Koulikoro	75091880		[Signature]
10	Moukoko KONE	H	DRACPN	Koulikoro	79309418	moukoko.kone30@gmail.com	[Signature]

LIEU : Koulikoro
DATE :

2

N°	PRENOMS ET NOMS	H/F	STRUCTURE	LOCALITE	TEL.	EMAIL	SIGNATURE
11	Fatoumata B Konaté	F	PRSA	BKO	91825566	fatoumata.b.konate@gmail.com	[Signature]
12	Mané Siarra	H	DR Culture	Koulikoro	76211019		[Signature]
13	Naman Kita	M	GRKK	Koulikoro	63625880	naman.kita@gmail.com	[Signature]
14	Boubacar MASSA	M	conseil Régional	KKno	76486687	boubacarmassa@gmail.com	[Signature]
15	Diakhane Coulibaly	F	Association D'Apprentis	KKno	790682		[Signature]
16	Gaston Dembele	H	D.R. pêche	KKno	73885103	gastondembele55@gmail.com	[Signature]
17	ENI Kamajily DONDOLÉ	H	Esprit et Progrès	KKno	75134065	eni.kamajily@gmail.com	[Signature]
18	Abdoulatifou Maïga	M	chambre de Métiers	KKno	73488994		[Signature]
19	Djelika S TOGO	F	DRGR	KKno	77090958	togodjelika@gmail.com	[Signature]
20	Bina DJARRA	F	Gouvernement	Koulikoro	7908160	bina.djara@gmail.com	[Signature]
21	Ibrahim Dembele	H	Présidentiel	Koulikoro	76271779	ibrahimdembele77@gmail.com	[Signature]
22	Sayan Sidibe	F	Gouvernement	Koulikoro	60326120		[Signature]
23	Isaac FOMBA	M	CRDNCT	Koulikoro	76172294	isaac.fomba@gmail.com	[Signature]
24	Tiaré Coulibaly	F	ADPP	Bamako	76414908		[Signature]
25	Amélie Maguè Assiè Diallo	F	Comité Préparatoire	Bamako	76473891	ameliemaguèdiallo35@gmail.com	[Signature]

-Bamako

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL

1

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE
VALEUR DE L'ORTICULTURE AU MALI (PDH/MALI)

LISTE DE PRESENCE

ANIMATEUR/MODERATEUR :

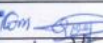
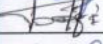
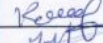

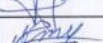


OBJET : Atelier de consultation des parties prenantes pour la préparation du Projet de Développement des Chaines de Valeur de l'Horticulture au Mali (PDH/MALI)

LIEU : Bamako

DATE :

N°	PRENOMS ET NOMS	H/F	STRUCTURE	LOCALITE	TEL.	EMAIL	SIGNATURE
1	Nady TRAORE	A	DNA CPN	BKO	79044163	traorenady46@yahoo.com	
2	yaya Damake TRAORE	H	Mairie du District BKO	BKO	66625645	ytraore25@yahoo.fr	
3	Fatoumata Soumoutéres	F	DRPEEF-DKO	BKO	76484541	Soumouteresfatoumata@gmail.com	
4	Tacouba Diarra	H	DNGR	BKO	78142833	jacouba8870@gmail.com	
5	Raphaël Moutian Kamaté	H	DNPC	BKO	79378169	raphakamte@gmail.com	
6	Alphonse Macalou	H	DGEF	BKO	66/09/33/12	alphonse.macalou@gmail.com	
7	Fatoumata Coumare'	F	DRGR-DB	BKO	75107046	coumarefatoumata@yahoo.fr	
8	Abdoulaye TRAORE.	H	DRA/D B	BKO	76129724	abdoultr7@gmail.com	
9	Tropé' Sylvain Zoumahoun	F	Presinde	CAFO	76392560	Keita Soron 740@gmail.com	
10	Abdouhamane dit Samba Jalo	H	Conseil régional de la région de Koulikoro	BKO	79775730	abdouhamane.ditsamba@gmail.com	

11	Kamé CAMARA	H	DRUM-BKO	Bamako	76037044	KameCamara54@gmail.com	
12	Alpha Sarnoye	H	DNUH	Bamako	76391274	sarnoyealpha@gmail.com	
13	Abdoulaye Koni	H	AOPP	Siby	79066936	KoneAbdoulaye78@gmail.com	
14	Koumba Sylla	F	DREF-DB	Bamako	76116644	KoumbaKaLilou@yahoo.fr	
15	Kalifa Coulibaly	H	DRACPN-DB	Bamako	78789100	Kalifacoulibaly45@gmail.com	
16	Halidou Hahomodon	H	CPV	Bamako	76116818	halidou_maiga@yahoo.fr	
17	Mouy dit Papa COULIBALY	H	APCAM	Bamako	62581061	cmouy95@yahoo.fr	
18	Ousoubou DIAARA	H	JNP	Bamako	76325646	ousoubou59@gmail.com	
19	Kaman Keita	H	CRSC	Bamako	79466194	KamanKeita69@gmail.com	
20	Karim SIDIBE	H	DNA	Bamako	79068699	KarimSidibe15@gmail.com	
21	Amadou Dioupane	H	CRA-DB	Bamako	79368496	Gradd-49@yahoo.com	
22	MARIAM DIALLO SACKO	F	INPS - DTGA	Bamako	93430558	mdiallo@inps.ml	
23	Fodé Kouaté	H	Point F Prép	BKO	69851180	fode_kouate@yahoo.fr	
24	Dieudonné SAGARA	H	G.D. BKO Ministère Cabinet	BKO	79614584	dieudonne.sagara@yahoo.fr	
25	Mouctar TRAORE	H	Président CRA-DB	BKO	76164097		

N°	PRENOMS ET NOMS	H/F	STRUCTURE	LOCALITE	TEL.	EMAIL	SIGNATURE
26	Stumaila Fomba	H	DNPF	Bamako	90419937	fombastumaila37@yahoo.com	
27	Tiemoko L. Toure	H	DNA	BKO	7688002	tiemokolantoure@gmail.com	
28	Fambara Diakite	F	WACGA/PCOA	BKO	75160078	diakitefambara@yahoo.fr	
29	Seydou Ouologuem	H	DND	BKO	76445273	ouologuem@gmail.com	
30	Raoul A. Douyon	H	Consultant	BKO	76262239	raouldouyon@yahoo.fr	
31	Mamory Kanate	H	WACGA/PCOA	BKO	75244710	mamorykanate@yahoo.fr	
32	Minata Kanate	F	DNPF	Bamako	7602288	minatakanate@yahoo.com	

-Kita

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
SECRETARIAT GENERAL
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE
VALEUR DE L'ORTICULTURE AU MALI (PDM/MALI)

REPUBLICQUE DU MALI
Min. Pêche - Min. Eau - Min. Forêt

ANIMATEUR : _____

OBJET : Atelier de consultation des parties prenantes pour la préparation du Projet de Développement des Chaines de Valeur de l'Orticulture au Mali

LIEU : Kita
DATE : _____

LISTE DE PRESENCE
(PDM/MALI)

N°	PRENOMS ET NOMS	M/F	STRUCTURE	LOCALITE	TEL	EMAIL	SIGNATURE
1	Kassim Gouré	H	CPS developpement rural	Bamako	76253370	Kassim.Goure@pdm.mli	[Signature]
2	Sou Diakité	H	PDR ZAM	Bamako	75130015	soudiakite200@gmail.com	[Signature]
3	Baba Coulibaly	H	C.M	Bamako	66319357	babacoulibaly@gmail.com	[Signature]
4	Sally Ag Hamada	H	Gouvernement	Kita	70226675	sallyag@gmail.com	[Signature]
5	Kadia Cissé	F	CAFO	Kita	75078335		[Signature]
6	Breilima SOUARE	H	AOPP	Kita	75090411	breilimasouare@gmail.com	[Signature]
7	Abdoulaye Koba		Chambre NCTEN	Kita	74613426	koba.abdoulaye@gmail.com	[Signature]
8	Bakary Sarrako	H	C.N.A coordination des C.N.G	Kita	91066570		[Signature]
9	Abissa Ndiaye	H	Infos - Projets Pannele TOSS	Kita	9064436		[Signature]
10	Assana Maga Moulin	H		Yombouren	75511795		[Signature]

N°	PRENOMS ET NOMS	M/F	STRUCTURE	LOCALITE	TEL	EMAIL	SIGNATURE
11	Seydou Coulibaly	H	DREF	Kita	4511000	seydoucoulibaly@gmail.com	[Signature]
12	Bamory Dié	H	DRONES	Kita	70413194	bamorydie@gmail.com	[Signature]
13	Mama Kita	F	Radio	Kita	70226675		[Signature]
14	Ismaila Ba	H	DRACON	Kita	70102255	ismailaba@gmail.com	[Signature]
15	Abdoulaye John	H	Coop	Kita	7036111	abdoulayejohn@gmail.com	[Signature]
16	Moukoko Kita	H	Coop 1	Kita	9039244	moukoko@gmail.com	[Signature]
17	Moussa Kita	H	Gouvernement	Kita	70226675	moussakita@gmail.com	[Signature]
18	Fili Essai	F	Coordination des C.N.G	Kita	9039244		[Signature]
19	Bakary Kita	H	Coop de culture	Kita	7036111	bakarykita@gmail.com	[Signature]
20	Amoutou Toure		DRC	Kita	75-11111		[Signature]
21	Hamadou H MARIEN	H	DRB	Kita	75511795	hamadouhama@gmail.com	[Signature]
22	Aboulaye Sabiti	H	Gouvernement	Kita	70226675	aboulayesabiti@gmail.com	[Signature]
23	Diibil Toure	H	Projet CNA	Kita	70226675		[Signature]
24	Moussa Dembele	H	Génie Rural	Kita	75271644		[Signature]
25	Hamadou Kita	H		Kita	7062257		[Signature]

LIEU : Kita

DATE :

.....

N°	PRENOMS ET NOMS	M/F	STRUCTURE	LOCALITE	TEL.	EMAIL	SIGNATURE
26	Abdoullahi Camara	M		Kita	76 05 6622		A. Camara
27	Mamadou S. DIARRA	M	Gouvernement	Kita	76 06 7559		M. Diarra
28	Mamadou H. Baly	M	D.R. C. P. I.	Kita	76 25 3304		M. Baly
29	Antouman Konate	M	Gouvernement	Kita	78 11 03 61		A. Konate
30	Mate Adjou	F	association	Kita	79 03 03 04		M. Adjou
31	Akron Kiaba	M	Commissariat	Kita	76 30 13 90		A. Kiaba
32	Cheriek Camara	M	Filière Logement	Kita	69 10 03 30		C. Camara
33	Fataumata Keita	F	ONG/asso	Kita	79 06 50 07		F. Keita
34	Seydou Camara	M	IPDN	Kita	82 68 50 30		S. Camara
35							

-Ségou

N°	PRENOMS ET NOMS	M/F	STRUCTURE	LOCALITE	TEL.	EMAIL	SIGNATURE
18	Boukaka T KATA	M	ACOTRAD	Segou	75 12 34 25		[Signature]
19	Souma Sidibe	F	ERIS	Segou	50 62 50 60		[Signature]
20	Maouba Toure	M	GRS	Segou	76 65 22 72	maouba.toure@gmail.com	[Signature]
21	Yamouba KONATE	M	AGPPRS	Segou	76 21 38 44		[Signature]
22	Moussa BOU KONE	M	ANAS	Segou	83 05 13 61		[Signature]
23	Chido Maouba	M	C.A	Segou	72 81 05 73	maouba.chido@gmail.com	[Signature]
24	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
25	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
26	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
27	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
28	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
29	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
30	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
31	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
32	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
33	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
34	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
35	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
36	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
37	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
38	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
39	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
40	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
41	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
42	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
43	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
44	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
45	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
46	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
47	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
48	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
49	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
50	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
51	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
52	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
53	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
54	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
55	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
56	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
57	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
58	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
59	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
60	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
61	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
62	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
63	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
64	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
65	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
66	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
67	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
68	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
69	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
70	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
71	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
72	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
73	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
74	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
75	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
76	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
77	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
78	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
79	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
80	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
81	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
82	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
83	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
84	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
85	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
86	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
87	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
88	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
89	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
90	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
91	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
92	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
93	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
94	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
95	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
96	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
97	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
98	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
99	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]
100	Moussa Fanta	M	ANACT	Segou	66 45 26 32		[Signature]

Annex 1 - Atelier de consultation des parties prenantes pour la préparation du Projet de Développement des Sphères de Valeur de l'Agriculture au Mali (PDH/MALI)

LIEN : Segou
DATE : 01. Août. 2023

N°	PRENOMS ET NOMS	M/F	STRUCTURE	LOCALITE	TEL.	EMAIL	SIGNATURE
1	Mohamed Aboukassim	M	Quat	Segou	666 7 86 15	Quat.Segou@gmail.com	[Signature]
2	Yama Sangaré		SRPV	Segou	66 58 59 81	yamasangare@gmail.com	[Signature]
3	Sybilou Maffé	F	USC/AP/BA	Segou	66 72 70 80	sybilou.maffé@gmail.com	[Signature]
4	Mama A.R. SANWARI	M	PANZAM	Bamako	76 08 53 33	mama.ari.kou@gmail.com	[Signature]
5	Hamadou AMADOU	M	PRDA-Nom/IER	Niono	74 58 70 7	hamadou.ier@gmail.com	[Signature]
6	TRACRE	F	DRPSTAP	Segou	73 33 27 08	tracre.ier@gmail.com	[Signature]
7	Chérifou Niakate	M	GR-S	Segou	72 73 10 81		[Signature]
8	Moussa Fanta	M	ADA	Segou	82 10 26 22	moussa.fanta@gmail.com	[Signature]
9	Kodjia F. Toure	F	CFJIS	Segou	83 34 65 76		[Signature]
10	Beauregard Moukoko	F	APPEP	Segou	78 69 90 93		[Signature]

-Sikasso

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE
 DE VALEUR HORTICOLE AU MALI
 ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE
 CADRE DE L'ÉLABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDE
 ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT
 DE LA CHAÎNE DES VALEUR HORTICOLE AU MALI

RÉPUBLIQUE DU MALI
 Un Peuple - Un But - Une Foi

Liste de services (Ev. 08/2023)

N°	Prénoms et Noms	Services et Fonctions	Contact	Engagement
1	Moussa Dembélé	ADP/DRAC/GR	70111177	Staff
2	Alfian Samate	D.R.V. - SIK	76362585	Staff
3	Salta Coulibaly	Intégration des services	76037320	Staff
4	Agouma Bori	DRAC/GR	7021134	Staff
5	ou Bakary SANGARE	DRAC/GR	76443333	Staff
6	Fatoumata O. KEITA	CAPD	76470302	Staff
7	Julif P. Diallo	ANICT	78186622	Staff
8	Idrissa Kouhate	INPS	78638775	Staff
9	Moussa DIALLO	DRAC/GR	76517672	Staff
10	ABOUCHE GAKOU	RECOTRADE	75808881	Staff
11	Mamadou Sangha	CRA	79141022	Staff
12	Youssef N'Diaye	DRAC/GR	76377704	Staff
13	Sikou A.S. TOURE	DRAC/GR	74361110	Staff
14	Aboulaye Soufaly	DRAC/GR	75774762	Staff

Page 2 sur 2

15	Goussou Dembélé	DRAC/GR	76113223	Staff
16	Mahamadou I. NAYGA	DRAC/GR	76090462	Staff
17	Julien Cisse	DRAC/GR	76320963	Staff
18	Moussa Sangha	DRAC/GR	76053633	Staff
19	Youssef Coulibaly	DRAC/GR	30521873	Staff
20	Bakara Kouhate	Société civile	76399000	Staff
21	Danié Lamoussa	ADR	66786334	Staff
22	Fatoumata Sangha	PRAPS BR	66366043	Staff
23	Sylvain Ouattara	DRC	76370686	Staff
24	Fatoumata Sangha	DRPEF C/P	79109579	Staff
25	Moussa Sangha	Gouvernement	79077017	Staff
26	Mamadou L. Ouattara	Chambre Métier	72632971	Staff
27	Koniba Sangha	Comm. Foncière	7466478	Staff
28	Herve Diallo	Comptable DRAC/GR	78604678	Staff
29	Modibo Coulibaly	Consultant	62930292	Staff
30	Aboulaye Coulibaly	WOSA - PC20	76084600	Staff

